

UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS

NIÈVRE



REVUE 2023



RHÉVÉA

RÉPARATION À CHAUD PNEUS PL ■ AGRAIRE ■ GÉNIE CIVIL
NÉGOCE IMPORT-EXPORT ■ PNEUS NEUFS ET OCCASIONS
VENTE AUX PARTICULIERS ■ GÉOMÉTRIE

37 rue de la Guette

58340 CERCY-LA-TOUR



03 86 25 15 61
contact@rhevea.fr



**WE BRING
ORIGINAL
REMAN
TO LIFE**

I V E C O • G R O U P

FPT POWERTRAIN TECHNOLOGIES
5 RUE PIERRE TIMBAUD
58600 GARCHIYZ

SOMMAIRE

EDITO

- 5 Président de l'UDSP58
- 7 Président du Conseil Départemental de la Nièvre
- 9 Préfet de la Nièvre
- 11 Président du Conseil d'Administration
- 13 Chef de Corps Départemental

LA VIE DE L'UNION

- 15 Annuaire des présidents d'amicales 2023
- 17 Composition du bureau
- 17 Composition du Conseil d'Administration
- 18 Composition des Commissions
- 21 Embauche Chargée de Mission

LA VIE DU SDIS

- 23 Statistiques des sorties de centres 2022
- 26 104ème Congrès Départemental 2022

LES CAHIERS DE L'UNION

- 29 Téléthon
- 30 Sacem
- 30 Opération galettes des rois ODP 2022
- 32 Défi Flamme de la Mémoire
- 35 Cérémonie du 14 juillet 2022 à Nevers
- 36 Focus sur le CIS Billy-sur-Oisy
- 36 Focus sur le CIS Saint-André-en-Morvan
- 39 Pompy

L'ACTU DES AMICALES

- 41 Naissances, Mariages et Décès
- 42 Départs en retraite

RUBRIQUE DES ANCIENS

- 47 Réunion de l'équipe EDS

RUBRIQUE DES JEUNES

- 49 Rentrée à Nevers
- 51 La formation des Jeunes Sapeurs-Pompiers
- 52 Les animateurs JSP
- 55 Un fonctionnement encadré
- 57 Rassemblement Technique Régional JSP
- 57 Projection du film Vaillante
- 58 Les Aventures du Petit Nivernais

MANIFESTATIONS SPORTIVES

- 65 Parcours sportif Sapeurs-Pompiers Régional
- 65 Parcours sportif départemental 2022 Prémercy
- 67 Interview Sophie Jacquemard
- 69 Championnat 2022 de pétanque des Sapeurs-Pompiers de France

LE COIN DU DROIT

- 71 Prévention
- 74 L'histoire de la Fédération



Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre
5, rue du docteur Léveillé, 58000 Crux-la-Ville,
06 72 08 86 30 - www.udsp58.fr - secretariatudsp58@gmail.com

Concept graphique : Damien Lecoecue
communication@mpc-conseil.org

Responsable de la publication et Rédacteurs
Mickael Maunoir, Karine DIRSON, Louise CORCY

Édition : M P C Conseil - Jean-Marc FABRE
Conception, impression et régie publicitaire
Bat C, Actiparc 2, chemin de Saint Lambert, 13821 La Penne-sur-Huveaune
04 91 25 30 87 - revue-udsp12@orange.fr - www.mpc-conseil.org

Crédit photos et photographes
SDIS58, UDSP58, FNSPF, ODP, POMPIER.FR, BOUBIN.N,
LAURENT DELFOSSE

Intermarché

SUPER

TOUS UNIS CONTRE LA VIE CHÈRE

SAUVIGNY LES BOIS

Horaires NOUVEAU!	Services
Du lundi au samedi : 8h30 à 19h30	 
Dimanche : 9h à 12h30	 



RN 81
Route de Marigny
58160 SAUVIGNY LES BOIS

Tél. 03 86 90 33 22

Mickaël MAUNOIR

Président de l'Union Départementale
des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre

L'éditorial de cette revue est l'opportunité de retracer l'actualité de notre association ainsi que les grands moments qui se sont déroulés dans notre département au cours de l'année 2022.

Avant de parcourir les pages qui suivent :
- Une pensée émue pour toutes celles et ceux qui nous ont quittés et pour tous leurs proches
- Une pensée forte et particulière pour les pompiers décédés ou blessés en service commandé lors de ces douze derniers mois.

En feuilletant cette revue, il ne vous échappera pas que le caractère social reste notre principal vecteur. L'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre se doit d'être à votre écoute et vous tendre la main autant que nécessaire. Nous nous devons d'accompagner nos collègues et leurs enfants par nos paroles, nos actes et nos comportements.

Un grand merci aux amicales des centres de secours, socles de notre réseau associatif, qui organisent régulièrement de belles manifestations caritatives ou manifestations pour la promotion de notre corporation.

Un clin d'œil à nos anciens pompiers présents tout au long de l'année. Nos aînés en retraite sont des acteurs importants du réseau associatif et plus particulièrement notre équipe de soutien logistique à qui je renouvelle tous mes remerciements pour son action efficace et appréciée de tous. Ils entretiennent le lien inter-générationnel et contribuent à la mémoire de notre histoire.

Grâce à ses secouristes, notre association agréée de sécurité civile est intervenue de nombreuses fois l'année passée pour réaliser des dispositifs prévisionnels de sécurité sur l'ensemble du département. Je les remercie ainsi que nos formateurs de secourisme qui œuvrent régulièrement auprès de la population pour les sensibiliser et les former aux gestes de premiers secours, acte essentiel pour que le citoyen devienne pleinement acteur de notre sécurité civile.

L'année 2022 fut l'année où le risque de rupture capacitaire de notre modèle de sécurité civile fut pour la première fois évoqué. C'est pourquoi l'Union Départementale a souhaité accélérer sa réflexion en partenariat avec notre SDIS, élus locaux et nationaux pour un meilleur management de la ressource volontaire et professionnelle afin de répondre aux enjeux de demain et plus particulièrement ceux liés aux enjeux de changement climatique. Pour cela, l'UDSP a renforcé son organisation par l'embauche d'une chargée de missions pour renforcer et développer autour de la jeunesse nos sections de Jeunes-Sapeurs-Pompiers.

Le projet d'augmentation du nombre de Jeunes-Sapeurs-Pompiers sera l'une des sources qui contribuera à court terme à l'augmentation du nombre de Sapeurs-Pompiers Volontaires. Cela ne sera possible sans un accroissement de la ressource en animateurs JSP à qui je renouvelle mes sincères remerciements pour leur engagement sans faille aux côtés de nos jeunes.

Je sais pouvoir compter sur l'appui du Colonel Hors Classe Olivier PEYCRU qui, avec ses services, met à disposition de l'UDSP58, les moyens nécessaires pour rendre possible et en coproduction entre l'Union et le SDIS58, la formation des animateurs JSP et de nos JSP. Je tiens à remercier le Président du Conseil d'Administration du SDIS Michel MULOT ainsi que le Colonel Hors Classe Olivier PEYCRU pour l'étroite collaboration que nous entretenons entre l'UDSP58 et le SDIS58 en menant ensemble une réflexion partagée visant à développer les projets structurants de nos entités respectives. La création de nouveaux postes de Sapeurs-Pompiers Professionnels pour les prochaines années ajoutée à la réflexion en cours visant à soutenir, reconnaître, fidéliser, promouvoir le volontariat sans oublier nos PATS qui réalisent au quotidien un travail remarquable et bien souvent peu mis en avant devrait nous permettre de surmonter les défis de demain. A ce titre, je tiens à rappeler qu'en 2022, notre réseau associatif a obtenu une revalorisation significative de la PFR. Nous espérons dans les prochains mois voir aboutir le projet de bonification pour les points de retraite de nos SPV.

La cohésion, la présence, l'implication de tous nos adhérents, des élus locaux et nationaux, par l'engagement de nos présidents d'amicale et de tous les membres du CA de l'UDSP58 renforcent notre solidarité et notre foi en notre profession ou passion.

EQIOM GRANULATS SABLIERE ET SABLES INDUSTRIELS



EQIOM GRANULATS DECIZE

Route d'Avril sur Loire
58300 DECIZE
Tel : 03.86.25.34.79 / Fax : 03.86.77.12.46
Horaires d'ouverture : 7h30-12h00 / 13h30-17h00
et le vendredi fermeture à 16h00



Domaine d'Harlot
58000 SAINT-ELOI

Tel : 03.86.37.16.33 / Fax : 03.86.37.19.29
Horaires d'ouverture : 7h15-12h00 / 13h30-17h00





COMMUNE DE CHATEAU-CHINON VILLE
Place François Mitterrand - 58120 CHATEAU-CHINON VILLE
03.86.85.15.05 - mairie@ville-chateau-chinon.fr
www.ville-chateau-chinon.fr

CHATEAU-CHINON VILLE, sous-préfecture, est située au cœur du massif granitique du Morvan, disposée en amphithéâtre sur un col entre deux crêtes. Lauréate du dispositif d'Etat « Petites Villes de Demain », sise en zone de revitalisation du territoire, la Commune met en oeuvre un imposant programme de redynamisation urbaine : réhabilitation du centre ancien, rénovation de l'habitat, développement d'activités économiques et touristiques. Proactive par rapport aux enjeux contemporains et disposant d'une solide implantation de la filière « bois-énergie », la ville prévoit d'étendre ses réseaux de chaleur aux raccordements privés dans le cadre de la transition énergétique.

Sur son point culminant, le Calvaire (568m), disposant d'une vue à 360° sur le Morvan et le Bazois, le projet « De la Terre au Ciel » verra l'installation d'un important complexe scientifique et astronomique dès 2024, comprenant : deux télescopes et une lunette de haute qualité destinés aux professionnels et au grand public, un planétarium, des salles d'exposition présentant la minéralogie locale et initiant à l'exogéologie. Le site préservé, ceint par la promenade « François Mitterrand », mettra également en valeur la biodiversité locale et l'histoire du lieu à travers les vestiges hérités des époques gauloise, gallo-romaine et médiévale.




NEVERS Armatures

Fourniture et façonnage d'armatures pour béton armé

Rue Ledru Rollin prolongée
58600 FOURCHAMBAULT

Tel : 03.86.58.90.68 - Fax : 03.86.90.28.94
e-mail : nevers-armatures@orange.fr

SARL au capital de 50.000 €
RCS Nevers B 491 860 151

Fabien BAZIN

Président du Conseil Départemental de la Nièvre

L'effritement continu, et alarmant, du système de santé a rendu encore plus essentielle la place des Sapeurs-Pompiers - votre place - dans notre société, et dans nos vies. Face à ces défaillances à combler, plus sensibles encore dans notre département, forcément dans l'urgence, face à la multiplication des missions, la « famille » des pompiers serre les rangs. Tous les Nivernais, tous les élus, ont conscience de votre rôle primordial. Nous devons tous, de l'État aux communes en passant par le Département et les communautés de communes, être à la hauteur du défi qui se dresse devant nous.

convention fasse école, dans les autres collectivités, dans les entreprises ; il est impératif que les salariés puissent partir en mission l'esprit libre, mais aussi continuer à étoffer leurs compétences.

Notre objectif est désormais d'aller plus loin en élaborant un Plan Volontariat qui a pour ambition de densifier les rangs des Sapeurs-Pompiers Volontaires nivernais, afin de mieux répondre à l'augmentation du nombre des missions et ainsi faciliter la tâche des centres de secours. Votre engagement pour la plus noble cause qui soit, la vie d'autrui, est infaillible ; il exige que nous en soyons dignes.

Dans la Nièvre, 86 % des sapeurs-pompiers sont des volontaires ; c'est huit points de plus que la moyenne nationale, et cela montre à quel point cet esprit de solidarité et d'altruisme est ancré dans l'histoire, la géographie et la psychologie nivernaise.

Tandis que les interventions deviennent de plus en plus complexes, fréquentes et longues, les employeurs ne sont pas toujours enclins à libérer leurs salariés Sapeurs-Pompiers volontaires. Au Conseil Départemental, nous avons décidé d'être exemplaires en signant en juin une nouvelle convention, avec le SDIS58, grâce à laquelle nos 22 agents Sapeurs-Pompiers Volontaires sont disponibles plus facilement, y compris pour leurs journées de formation. Je forme le vœu que cette



NOUVELLE 308 SW

HYBRIDE RECHARGEABLE

Le break unique.

Design radical. Modularité exceptionnelle.
Jusqu'à 60 km d'autonomie électrique*.

Pour les trajets courts, privilégiez la marche ou le vélo.
#SeDéplacerMoinsPolluer



PEUGEOT CATAR NEVERS
102 rue Henri Bouquillard
58000 NEVERS
Tél.: 03 86 93 45 45

PEUGEOT CORAD DECIZE
Quai de l'Europe
58300 DECIZE
Tél.: 03 86 93 45 35



PEUGEOT TotalEnergies Consommation mixte WLTP : 1,1 à 1,2 l/100km.
(1) Ces valeurs peuvent varier en fonction des conditions réelles d'utilisation et de différents facteurs.
Plus d'informations auprès de votre point de vente ou sur <https://www.peugeot.fr/marque/polluque-environnementale/wltp.html>. *Autonomie de la batterie peut varier en fonction des conditions réelles d'utilisation. OPEn - Automobiles PEUGEOT 552 144 503 RCS Versailles.



PremEster produit depuis 2017, exclusivement à partir de déchets, le biodiesel le moins polluant et le plus qualitatif du marché. Tous les co-produits sont valorisés.



3 rue Auguste Lambiotte
58700 PREMERY
Tel : +33 (0)3 86 37 17 07
recrutements@premaster.fr



Sylvain Cointat, Président de Cœur de Loire, les Conseillers Communautaires et les agents soutiennent l'action des Sapeurs Pompiers de la Nièvre et les remercient pour leur engagement.



30 communes



27 000 habitants



720 km² de superficie



Découvrez tous les services pour vous accompagner au quotidien sur

coeurdeloire.fr



Retrouvez LA MAISON DU RIDEAU

AUX MEUBLES DESPONT

Rideaux - Voilages Stores - Mobiliers

pour particuliers et professionnels

Conseils - Fabrication - Pose Showroom

MEUBLES DESPONT ZI - V. Vauzelles A77 - Sortie 32



03 86 38 00 00

adv@despont-groupe.fr

Groupe DUMAS - COLINOT AUTO COMPTOIR



Pièces auto - Outillage - Matériels

Rue Gay Lussac - 58640 Varennes-Vauzelles
tél. 03 86 71 92 12

22 Avenue du 14 Juillet - 58300 Decize
tél. 03 86 25 33 25

89 bis rue Jean Jaurès - 58204 Cosne-sur-Loire
tél. 03 86 28 20 67

www.dumas-colinot.fr



L'OPTICIEN QUI BOUGE EST PRESENT DANS VOTRE REGION.



www.lopticienquibouge.fr

01

RAPIDITE, SIMPLICITE.

Je me déplace sur votre lieu de travail ou à domicile, gratuitement et rapidement.

02

DU STYLE, DU CHOIX.

Large choix de montures hommes, femmes et enfants. 2ème paire à partir de 1€.

03

LE MAGASIN, CHEZ VOUS.

Bénéficiez de tous les services d'un magasin d'optique. Tiers payant, contrôle de vue ...

04

UN SERVICE, SUR MESURE.

Nous prenons le temps d'analyser vos besoins pour vous proposer un équipement adapté.



AURELIE DEVAIL

06 30 67 03 67

a.devail@lopticienquibouge.fr

35 RUE DU COMMERCE 58330 SAINT SAULGE

Daniel BARNIER

Préfet de la Nièvre

C'est un honneur pour moi d'avoir été sollicité une fois encore pour rédiger l'éditorial de cette revue qui s'adresse à celles et ceux qui chaque jour répondent aux situations de détresse qui affectent notre population. Avec discrétion et humilité les Sapeurs-Pompiers sauvent nos vies et garantissent notre sécurité.

À mon arrivée dans la Nièvre, dans le contexte inédit de la crise sanitaire du COVID-19, j'ai pu apprécier l'engagement de l'ensemble des unités des Sapeurs-Pompiers, Professionnels, Volontaires, personnels administratifs techniques et scientifiques et Jeunes-Sapeurs-Pompiers.

Je rends hommage à l'action de votre fédération et à travers elle, à celle de son président, Mickael Maunoir, des membres du bureau et de tous les bénévoles. À travers l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre, je tiens également à saluer vos familles, proches et amis qui vous soutiennent dans votre engagement au service de la protection des Nivernais.

Les Sapeurs-Pompiers de la Nièvre ont réalisé 18 822 interventions d'urgence en 2022 : chiffre considérable pour le département de la Nièvre, territoire

rural qui connaît un vieillissement de sa population, facteur de fragilités sanitaires et sociales. Grâce à votre action et votre implication, les citoyens nivernais peuvent se sentir protégés. Votre altruisme et votre dévouement désintéressé méritent notre plus profond respect et notre gratitude.

Vous consacrez également une grande partie de votre temps à la sensibilisation et à la prévention des accidents et des incendies. La pédagogie dont vous

et priverait la Nièvre de l'un de ses atouts d'attractivité touristique et économique. À la veille de l'été, nous nous devons d'anticiper collectivement ce risque majeur.

La prévention des risques naturels ne peut se faire sans l'appui des Sapeurs-Pompiers. Votre connaissance approfondie du territoire et votre capacité d'intervention rapide font de vous des acteurs essentiels dans la protection des populations et de leur environnement.



Par son action de secourisme, l'UDSP58 apporte un concours essentiel aux services de secours par la prise en charge des blessés lors des manifestations ou grands rassemblements sportifs, culturels ou sociaux. Sa mobilisation, aux côtés de la préfecture est également déterminante pour une gestion efficace des crises.

faites preuve à l'attention du grand public est primordiale en particulier en ce début d'été où la sécheresse fait déjà ressentir ses effets. La moindre étincelle pourrait embraser les forêts nivernaises. Un tel drame mettrait en danger les populations et causerait des dégâts écologiques considérables. Un tel drame porterait aussi atteinte à l'identité du territoire,

Que toutes et tous, soyez remerciés pour votre engagement qui ne fait jamais défaut.

En formant le vœu de vous retrouver dès que possible sur le terrain.

Varzy
Pôle de vie

**JOLI VILLAGE
AUX TOITS
PENTUS**

03 86 29 43 73 | 22, Rue de l'Hôtel de ville
mairievarzy@orange.fr | 58210 VARZY

@villedevarzy | www.varzy.fr

Panneau Pocket

ROUSSEAU
TRANSPORTS & LOGISTIQUE

TRANSPORTS ROUSSEAU

Société mère du Groupe Rousseau
Basée à Corvol l'Orgueilleux
(58460)

TRANSPORTS & LOGISTIQUE

CONTACT 03 86 29 94 94
rousseau-groupe.com

Plus
COLLECTION

**10 Rue
des Arpilliers
Nevers**

DU LUNDI AU SAMEDI
DE 9H30 À 19H00

WWW.MABOUTIQUEPLUS.FR

**E
L
C**
TECHNIC

**ÉLECTRICITÉ
BATIMENT ET INDUSTRIE**

- PANNEAUX PHOTOVOLTAIQUES
- BORNES IRVE (RECHARGE VÉHICULES ÉLECTRIQUES)
- CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE
- COURANTS FAIBLES/FORTS
- CLIMATISATION

QUALIBAT | www.technic-elec-58.fr | **RE**

31 Bld du Pré Plantin – 58000 NEVERS
Tél : 03 86 57 56 33 – fax : 03 86 57 55 76
Mail : technic.e.58@wanadoo.fr

Michel MULOT

Président du Conseil d'Administration du SDIS58

J'ai plaisir à m'exprimer à travers cet édito afin de vous communiquer tout mon attachement au monde des Sapeurs-Pompiers, à ceux du Corps Départemental des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre et à son Union Départementale en particulier.

Trait d'union indispensable entre les différentes amicales de Sapeurs-Pompiers de notre département, la revue annuelle de l'UDSP58 rend compte des différentes activités de ce réseau associatif dense et engagé. Je salue la force de ce dernier. Il favorise les liens d'amitié et de solidarité par le biais notamment d'événements festifs, sportifs, et toutes autres formes de manifestations.

Je sais l'importance majeure de votre Union, la force que vous représentez avec vos 1500 adhérents et le rôle important dans la cohésion de notre Corps Départemental.

Je me réjouis personnellement des relations d'amitié et de coopération qui prévalent entre l'Union et le SDIS58.

La force de l'engagement est le quotidien des Sapeurs-Pompiers qui, en 2022, réalisent 18 822 interventions sur le territoire. Ce nombre exceptionnel est le plus haut jamais atteint depuis 2018 ! Je tiens à remercier chaleureusement ces femmes et ces hommes qui servent nos concitoyens, avec un sens remarquable du devoir et du sacrifice.

Nous nous sommes réunis à Entrains-sur-Nohain le 25 juin dernier, à l'occasion du Congrès de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre et de la Journée nationale des Sapeurs-Pompiers. Malheureusement, on se rappelle tous des événements climatiques qui ont frappé durement le département de la Nièvre durant cette même période. Malgré ce dramatique fléau, nous avons pu juger de l'excellent travail réalisé conjointement par les Sapeurs-Pompiers d'Entrains-sur-Nohain et de Ciez. Nous avons pu constater la mobilisation de toutes les parties prenantes : sapeurs-pompiers, Jeunes-Sapeurs-Pompiers, retraités, familles... Bravo à toute l'équipe organisatrice pour ces moments partagés qui permettent de démontrer le dynamisme de nos centres de secours ruraux.

Je tiens également à renouveler mon attachement aux écoles de JSP et à leurs formateurs, investis au quotidien

pour former nos citoyens de demain. Merci également aux anciens, à notre équipe de soutien ainsi qu'à la musique départementale, pour leurs présences à chaque cérémonie.

Cap sur l'avenir : la convention pluriannuelle signée entre le SDIS58 et le Conseil Départemental nous permet maintenant d'offrir une visibilité quant aux moyens et à la ressource nécessaires à l'exercice de nos missions. Le recrutement de Pompiers Professionnels est indispensable.

Il l'est bien sûr tout autant que celui des Sapeurs-Pompiers Volontaires. La promotion, la consolidation et la reconnaissance du volontariat restent également des axes forts pour cette année et les suivantes. C'est le cœur de notre plan d'actions 2023-2027. Je tiens à saluer le travail des personnels du SDIS58 : professionnels, volontaires et PATS qui, tous ensemble, œuvrent pour la protection de la population de la Nièvre.

À ce titre, vous pouvez être assurés qu'avec les membres du conseil d'administration, nous ferons tout ce qui est possible pour vous soutenir.

Recevez toutes et tous, en mon nom et au nom des Nivernais, nos remerciements et notre reconnaissance.



Ramsay Santé
Clinique
Château du
Tremblay



Implantée dans un ancien château datant de 1750, la Clinique du Château du Tremblay est un établissement spécialisé en santé mentale accueillant des patients adultes et adolescents, au sein de trois unités distinctes. Les deux unités pour adultes disposent au total de 93 lits et accueillent les patients en hospitalisation libre, en milieu ouvert, et à temps complet. L'unité pour adolescents, quant à elle, peut accueillir 14 adolescents. Chaque année, la Clinique recense environ 700 hospitalisations pour des patients adultes, et 160 pour des adolescents. Les patients sont pris en charge par une équipe pluridisciplinaire constituée de 75 collaborateurs.

<https://clinique-chateau-du-tremblay.ramsaysante.fr>
Admission et informations au 03.86.59.75.75
rue Marguerite de la Longuinière, 58400 Chaulgnes



À propos de Ramsay Santé

Ramsay Santé est le leader de l'hospitalisation privée et des soins primaires en Europe avec 36 000 salariés et 9 300 praticiens au service de 10 millions de patients dans nos 443 établissements répartis dans cinq pays : France, Suède, Norvège, Danemark et Italie.



www.ramsaysante.fr
RamsaySante



BÂTIMENT CFA
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ
Organisation de formation régional-BTP de Bourgogne-Franche-Comté

Le 1^{er} réseau de "Développeur de compétences" en région Bourgogne-Franche-Comté au service des professionnels du Bâtiment.
Formations à tous les métiers du Bâtiment du CAP à Bac+3

APPRENTISSAGE
FORMATION
PROFESSIONNELLE
CONTINUE

Scannez et découvrez notre site internet




03 72 612 612
38, avenue Charles de Gaulle - BP n° 50159 - 71405 AUTUN Cedex
contact@batimentcfabourgognefranche.com
www.batimentcfabourgognefranche.com

Qualopi
Le meilleur qualité et au service de nos clients engagés.
Acteur de confiance
Acteur de confiance par excellence

Domaine de la Gagère
★★★★★



Centre de vacances naturiste
SÉJOUR À LA JOURNÉE AUX PORTES DU SUD-MORVAN

Locations toutes équipées:
chalets, mobil-homes
et tentes safaris.

03 86 30 48 11
info@la-gagere.com • www.la-gagere.fr
1776 Route de la Gagère • 58170 LUZY



aperam

Aciers inoxydables
et alliages spéciaux
destinés aux industries
de haute technologie

Aperam Alloys Imphy
Avenue Jean Jaures
58160 IMPHY

Tél: 03 86 21 30 00

Contact:
nickel.alloys@aperam.com
www.aperam.com

Colonel hors classe Olivier PEYCRU

Le Directeur Départemental des Services
d'Incendie et de Secours de la Nièvre

À la Direction du SDIS58 depuis le mois de juin 2021, je tiens dans un premier temps à remercier tout spécialement le capitaine Mickaël MAUNOIR, Président de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre, de me permettre de m'adresser à vous par le biais de votre revue. Et je souhaite débiter cet éditto en adressant mes remerciements à tous les Sapeurs-Pompiers de la Nièvre qui ont œuvré tout au long de cette année 2022 pour venir en aide à la population de notre département.

Depuis ma prise de fonction, je me suis attaché à parcourir le département pour vous rencontrer, Sapeurs-Pompiers Volontaires, Sapeurs-Pompiers Professionnels et personnels administratifs et techniques, afin de vous connaître, et d'appréhender ensemble, l'organisation de notre Service Départemental d'Incendie et de Secours. Les contacts que je multiplie au fil du temps me font apprécier ce département si riche du point de vue humain.

Au travers de ces quelques lignes, je voudrais souligner la force que constitue notre réseau associatif et qui nous unit davantage par nos valeurs communes : valeurs d'entraide, de solidarité, de partage et de lien entre les personnes. Je conçois le fonctionnement efficace du Service Départemental par une relation étroite et un partenariat privilégié avec l'Union

Départementale. Je sais que chacun dans son engagement au sein de l'Union Départementale et plus largement par son engagement de Sapeur-Pompier témoigne de la force de notre corporation.

L'œuvre des pupilles ne cesse de démontrer son importance en soutenant des collègues particulièrement touchés par les difficultés de la vie. Je salue naturellement les sections des JSP qui constituent l'avenir de nos centres de secours.

Les Sapeurs-Pompiers qui les encadrent avec beaucoup de dévouement forment le socle solide sur lequel repose l'édifice. Le SDIS58 et l'Union ont communément engagé un travail d'envergure quant à ce sujet dont l'objectif est celui d'augmenter le nombre de nos JSP et animateurs. Je n'oublie pas nos anciens qui contribuent véritablement à maintenir le lien et donner de la valeur, du sens à l'action qui a été tournée toute une vie durant vers les autres.

Au moment où vous lisez ces lignes, un nouveau plan d'actions en faveur du volontariat 2023-2027 est en train de voir le jour, avec des mesures concrètes, palpables et effectives. Je formule le vœu qu'il réponde pleinement aux attentes des Sapeurs-Pompiers Volontaires qui représentent 84,6% de notre effectif. Il nous faut simultanément consolider notre ossature professionnelle via le recrutement de Sapeurs-Pompiers Professionnels, visant à assurer la distribution des secours en journée : 36 postes de Sapeurs-Pompiers Professionnels seront créés sur 6 ans. La formation également est un enjeu majeur. Les missions des sapeurs-pompiers sont dangereuses. L'aboutissement d'un projet tel que la création d'un plateau technique est de premier ordre. Enfin, la réhabilitation de certains des centres de secours permettront d'optimiser les missions de nos Sapeurs-Pompiers.

En somme, il s'agit de réaliser ensemble un travail de reconnaissance et de mise en valeur des femmes et des hommes qui composent le SDIS de la Nièvre, et qui œuvrent tous les jours à protéger la population et à lutter contre les risques de toute nature.

Je sais pouvoir compter sur vous pour que nous avançons et construisions ensemble l'avenir du Corps Départemental, main dans la main.



LA VIE DE L'UNION

ANNUAIRE PRESIDENTS D'AMICALES 2023

AMICALE	NOM	Prénom	Code	Ville
ALLIGNY COSNE	JONDEAU	Christophe	58200	ALLIGNY COSNE
ARQUIAN	LAFARGUE	Guillaume	58440	LA CELLE SUR LOIRE
BILLY-SUR-OISY	HOUSSET	Christian	58500	BILLY-SUR-OISY
BOUHY	LAIGLE	Jérémy	58310	BOUHY
BRASSY	BOUCHE	Guillaume	58140	BRASSY
BRINON-SUR-BEUVRON	LETORT	Laëtitia	58420	BRINON-SUR-BEUVRON
CERCY LA TOUR	CHANDIOUX	Vincent	58340	CERCY LA TOUR
CHAMPLEMY	MARTINET	Laurence	58210	CHAMPLEMY
CHANTENAY-SAINT-IMBERT	FOSSEZ	Jérôme	58240	CHANTENAY-SAINT-IMBERT
CHÂTEAU CHINON	MARTORET	Elsa	58120	CHÂTEAU CHINON
CHATILLON-EN-BAZOIS	LABASTIRE	Kévin	58110	CHATILLON-EN-BAZOIS
CHIDDES	LEBLANC	Benjamin	58170	CHIDDES
CIEZ	TISSIER	Christophe	58220	CIEZ
CLAMECY	LESSIRE	Yannick	58500	ARMES
CORBIGNY	AURIBAUT	Paul	58800	CORBIGNY
COSNE-COURS-SUR-LOIRE	RENAUD	Charles	58200	ST PÈRE
CRUX-LA-VILLE	GUYARD	Pierre	58330	CRUX-LA-VILLE
DAMPIERRE-SOUS-BOUHY	AUBERT	Pascal	58310	DAMPIERRE-SOUS-BOUHY
DECIZE	MARATRAY	Thibaut	58300	DECIZE
DONZY	MURAT	Sébastien	58220	DONZY
ENTRAINS SUR NOHAIN	JOSEPH-GUERDER	Sonia	58220	COULOUTRE
FOURS	GAYLORD	Vigier	58250	FOURS
LA CHARITE	CENDRE	Quentin	58400	RAVEAU
LA MACHINE	MONIN	Pascal	58260	LA MACHINE
LAROCHEMILLAY	LAUROY	Pascal	58370	LAROCHEMILLAY
LORMES	DELFOSE	Joëlle	58140	LORMES
LUCENAY-LES-AIX	BONNET	Nicolas	58380	LUCENAY-LES-AIX
LUZY	CHÂTEAU	Aurore	58170	CHIDDES
MONTREUILLON	NARCY	Kathleen	58800	EPIRY
MOULINS-ENGILBERT	MUNARI	Marine	58290	MOULINS-ENGILBERT
MOUX	COTTIN	Martial	58230	MOUX
NEVERS	TURPIN	Mickaël	58000	NEVERS
OUROUX EN MORVAN	LOISEAU	Julie	58230	PLANCHEZ
POUILLY SUR LOIRE	URBANOJE	Marjorie	58150	SAINT-ANDELAIN
PREMERY	MECHIN	Romain	58700	PREMERY
SAINT-AMAND-EN-PUISAYE	BOUCHARD	Anthony	58310	SAINT-AMAND-EN-PUISAYE
SAINT-ANDRE-EN-MORVAN	VIVIEN	Anne-Sophie	58140	SAINT-ANDRE-EN-MORVAN
SAINT-BENIN-D'AZY	ARBORE	Nicolas	58270	SAINT-BENIN-D'AZY
SAINT-HONORE-LES-BAINS	VALTAER	Emilie	58360	SAINT-HONORE-LES-BAINS
SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER	COMTE	Laurent	58240	SAINT-PIERRE-LE-MOUTIER
SAINT-SAULGE	PRUVOST	Magalie	58330	SAINT SAULGE
SDIS	LAFFONT	Corinne	58000	NEVERS
SEMELAY	BOIZARD	Vincent	58360	SEMELAY
SSSM	LAZAAR	Najim		
TANNAY	DUVERNOY	Sonia	58190	AMAZY
VARZY	DOUZERY	Romain	58210	VARZY





COMPOSITION DU BUREAU



Mickaël MAUNOIR
Président



Eric PILLAULT
1er Vice-président



David OUDARD
2nd Vice-président



Karine DIRSON
Secrétaire général



Baptiste RAPPENEAU
Secrétaire adjoint



Olivier SANDRIN
Trésorier général



Charles RENAUD
Trésorier adjoint



Laurence MARTINET
Membres du bureau



Gilles VAN DE VELDE
Membres du bureau



Thierry TOUZEAU
Membres du bureau

COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION



Olivier PEYCRU
Directeur Départemental *



Ludovic LAURENT
Médecin-chef*



Dimitri BOURGEOIS
Compagnie
Château-Chinon



Olivier SANDRIN
Compagnie
Château-Chinon



Baptiste RAPPENEAU
Compagnie
Château-Chinon



Anthony BOUCHARD
Compagnie
Cosne-Clamecy



Eric PILLAULT
Compagnie
Cosne-Clamecy



Romain ROY
Compagnie
Cosne-Clamecy



Julien FREMY
Compagnie
Nevers-Decize



Pascal LOUVRIER
Compagnie
Nevers-Decize



Karine DIRSON
Liste départementale



Alain JANDOT
Liste départementale



Olivier HUBERT
Liste départementale



Philippe ROSSIGNOL
Liste départementale



Laurence MARTINET
Liste départementale



Mickaël MAUNOIR
Liste départementale



Charles RENAUD
Liste départementale



David OUDARD
Liste départementale



Thierry TOUZEAU
Liste départementale



Roger GUIBOREL
Président Commission des Anciens
Président d'honneur*



Gilles VAN DE VELDE
Représentant des anciens

* membre avec voix consultative

COMPOSITION DES COMMISSIONS

COMMISSION INFORMATION COMMUNICATION ET REVUE
RAPPENEAU Baptiste (responsable)
 DIRSON Karine
 OUDARD David
 ROSSIGNOL Philippe

COMMISSION DES FINANCES
SANDRIN Olivier (responsable)
 RAPPENEAU Baptiste
 MARTINET Laurence
 VAN DE VELDE Gilles
 DOUZERY Pascal
 MONFORT Thibaut
 RENAUD Charles
 PILLAULT Eric

COMMISSION DE L'ACTION SOCIALE ET DES ASSURANCES
OUDARD David (responsable)
 JANDOT Alain (Assurances)
 SANDRIN Olivier (Assurances)
 DIRSON Karine (Assurances)

COMMISSION DES SPORTS ET CONGRES DEPARTEMENTAL
PILLAULT Eric (responsable)
SOUS-COMMISSION SPORTS
MARTINET Laurence (responsable)
 JANDOT Alain
 ROY Romain
 BOURGEOIS Dimitri
 LOUVRIER Pascal
SOUS-COMMISSION CONGRÈS
 RAPPENEAU Baptiste
 JANDOT Alain
 BOURGEOIS Dimitri
CONGRÈS NATIONAL
 VAN DE VELDE Gilles
 DIRSON Karine
 PILLAULT Eric

COMMISSION DES RECOMPENSES
PILLAULT Eric (responsable)

DELEGUE URBFC ANCIENS
 GUIBOREL Roger

DELEGUE URBFC SSSM
 BILLIARD Pierre-Yves

MEMBRE DU CA DE L'ASSOCIATION DE FOOTBALL DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE
 JANDARD Damien

COORDINATION DEPARTEMENTALE TELETHON
VAN DE VELDE Gilles (responsable)
 PILLAULT Eric

DELEGUE URBFC ODP
 OUDARD David

DELEGUE URBFC SPORT
 LOUVRIER Pascal

DELEGUE URBFC PREVENTION
 ROSSIGNOL Philippe

COMMISSION JSP CADETS SC
CORCY Louise (responsable - désignée par le PUD)
 BOUGEOIS Dimitri
 BOUCHARD Anthony
 HUBERT Olivier
 FREMY Julien
CONSEILLER CADETS SC
 RAPPENEAU Baptiste
CONSEILLER SPORTS
 LOUVRIER Pascal
 MARTINET Karine (habillement) (désignée par le PUD)
RESPONSABLES
 Chatillon : AULARD Thierry
 Nevers/Decize : MONFORT Thibaut
 St Saulge : TUBIERE SELVINE
 St Amand : BOUCHARD Anthony
 Montreuilon : DUMARAY Gilles
 Varzy : DE OLIVEIRA Valentin / GALLOIS Jérôme

COMMISSION DEVELOPPEMENT ET SOUTIEN DU VOLONTARIAT
JANDOT Alain (responsable)
 DIRSON Karine
 RENAUD Charles
 RAPPENEAU Baptiste
 HUBERT Olivier
 BOURGEOIS Dimitri
 FREMY Julien

COMMISSION DES ANCIENS
GUIBOREL Roger (responsable)
REPRÉSENTANTS DES ANCIENS
 VAN DE VELDE Gilles
 JANDOT Alain
 BERQUIER Philippe

COMMISSION SUAP
MAUNOIR Mickaël (responsable)
 HUBERT Olivier
 SANDRIN Olivier
CONSEILLER SSSM DÉSIGNÉ PAR PUD
 BILLIARD Pierre-Yves

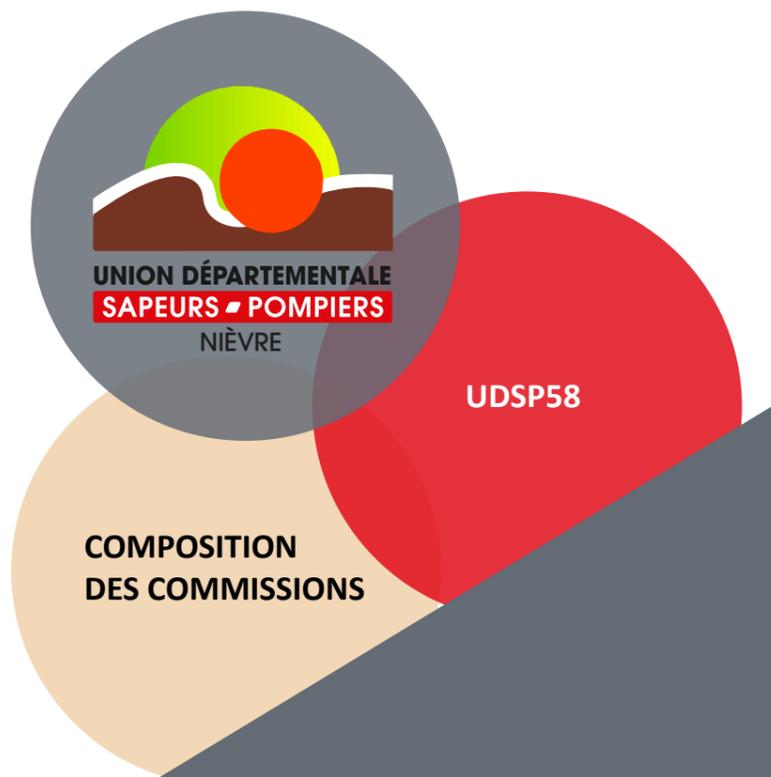
COMMISSION SECOURS ET URGENCES
SANDRIN Olivier (responsable)
SÉCURITÉ CIVILE ET DPS
TOUZEAU Thierry (responsable)
 MARTINET Laurence
 ROY Romain
FEUX D'ESPACES NATURELS
 ROSSIGNOL Philippe
 HUBERT Olivier
 TOUZEAU Thierry
EQUIPE DÉPARTEMENTAL DE SOUTIEN ET D'ENTRAIDE
VAN DE VELDE Gilles (responsables)
 JANDOT Alain
 PILLAULT Eric
 LAMBERT Alex
 BERQUIER Philippe (désigné par le PUD)

REPRESENTANTS URBFC
 MAUNOIR Mickaël
 PEYCRU Olivier
 OUDARD David

GRANDS ELECTEURS FNSPF
 MAUNOIR Mickaël
 LAVOLE Patrice
 SANDRIN Olivier

VERIFICATEURS AUX COMPTES
 COIGNET Pierre
 VIN François
 BILLIARD Pierre-Yves

GRANDS ELECTEURS ODP
 MAUNOIR Mickaël
 OUDARD David
 LAFFONT Corinne





BIENVENUE LOUISE CORCY LE 10 SEPTEMBRE 2022

*Louise est diplômée d'une
Licence de Psychologie ainsi
que d'un Diplôme Universitaire
« Dimensions multiples du
Psychotraumatisme ».*



Chèr-e-s collègues,

À la suite d'une candidature spontanée et dans le cadre de la poursuite du développement de notre association et de son réseau, le conseil d'administration de l'UDSP58 en séance du 9 septembre 2022, a décidé de recruter en qualité de chargée de missions Louise CORCY.

Louise est Sapeur-Pompier Volontaire et animatrice JSP au centre de secours de Châtillon-en-Bazois.

Louise est diplômée d'une Licence de Psychologie ainsi que d'un Diplôme Universitaire « Dimensions multiples du Psychotraumatisme ».

Elle prendra ses fonctions à compter du 12 septembre 2022 et ses principales missions seront :

- Le renforcement et le développement des sections de Jeunes-Sapeurs-Pompiers
- La promotion de la citoyenneté auprès de la jeunesse et de la population Nivernaise
 - La préparation du dossier d'agrément pour la formation Sauveteur Secouriste du Travail
 - L'animation et le pilotage administratif des commissions de l'UDSP58

Au nom des adhérents et des membres du conseil d'administration de l'UDSP 58 nous souhaitons à Louise, succès dans le cadre de ses nouvelles fonctions.

Amicalement,

contact

Louise CORSY
secretariatudsp58@gmail.com



LA VIE DU SDIS

STATISTIQUES DES SORTIES DE CENTRES 2022

CENTRE	AUTRE	AVP	INC	OD	RTN	SAP	TOTAL
ALLIGNY COSNE	0	19	23	4	0	124	170
ARQUIAN	1	15	18	1	2	125	162
BILLY SUR OISY ET OISY	0	31	31	1	7	147	217
BOUHY	1	3	13	1	0	29	47
BRASSY	1	14	28	11	1	186	241
BRINON SUR BEUVRON	3	13	38	5	2	118	179
CERCY LA TOUR	0	20	40	51	5	270	386
CHAMPLEMY	1	21	14	5	3	204	248
CHANTENAY SAINT IMBERT	2	21	28	10	2	161	224
CHATEAU CHINON	1	34	65	21	2	395	518
CHATILLON EN BAZOIS	2	26	52	16	0	325	421
CHIDDES	2	7	2	2	0	26	39
CIEZ	0	6	12	1	0	25	44
CLAMECY	3	51	84	25	9	540	712
CORBIGNY	0	20	44	9	1	280	354
COSNE COURS SUR LOIRE	3	114	181	59	23	1257	1637
CRUX LA VILLE	2	23	44	7	5	178	259
DAMPIERRE SOUS BOUHY	0	14	22	4	1	88	129
DECIZE	3	64	109	71	13	1009	1269
DONZY	1	28	46	12	7	188	282
ENTRAINS SUR NOHAIN	0	18	44	7	2	188	259
FOURS	1	29	35	20	4	198	287
LA CHARITE SUR LOIRE	4	52	108	35	15	921	1135
LA MACHINE	1	16	31	13	2	273	336
LAROCHEMILLAY	1	15	14	2	1	97	130
LORMES	2	27	60	13	2	277	381
LUCENAY LES AIX	0	16	27	24	0	212	279
LUZY	1	35	24	14	0	282	356
MONTREUILLON	1	15	29	1	0	116	162
MOULINS ENGILBERT	4	34	61	17	2	377	495
MOUX EN MORVAN	2	15	15	7	1	107	147
NEVERS	8	308	487	420	101	4402	5726
NEVERS (SANGSUE)	3	116	225	173	36	2092	2645
OUROUX EN MORVAN	1	16	32	5	1	125	180
POUILLY SUR LOIRE	3	40	54	13	5	300	415
PREMERY	1	23	57	15	1	319	416
SAINTE AMAND EN PUISAYE	-	30	32	7	1	192	262
SAINTE ANDRE EN MORVAN	0	2	6	0	0	30	38
SAINTE BENIN D'AZY	4	19	83	17	9	233	365
SAINTE HONORE LES BAINS	3	11	14	8	2	129	167
SAINTE PIERRE LE MOUTIER	0	27	23	11	1	239	301
SAINTE SAULGE	-	13	21	5	1	196	236
SEMELAY	2	4	1	1	0	7	15
TANNAY	3	30	43	7	5	286	374
VARZY	0	26	35	11	2	271	345



Nièvre Aménagement, l'outil d'aménagement du département et des collectivités de la Nièvre

Depuis quatre décennies, la valeur ajoutée de Nièvre Aménagement réside dans son ADN public et privé. Aujourd'hui, notre métier et nos expertises sont entièrement tournés vers l'amélioration du cadre de vie urbain et la préservation de l'environnement. Que nous agissions en tant que maître d'ouvrage, gestionnaire de sites ou promoteur public, nos valeurs d'intérêt général, de développement durable, d'humanisme sont des guides que nous portons jusqu'au cœur de nos opérations.

Outil de l'aménagement et de la construction dans le département, Nièvre Aménagement intervient sur un champ d'action particulièrement vaste et diversifié tant en taille qu'en objet. De la réhabilitation de l'ancienne caserne, site Cobalt, en un campus d'enseignement supérieur et d'entreprises spécialisées notamment dans les nouvelles technologies, à l'aménagement du Parc Technologique de Nevers Magny-Cours qui fédère plus d'une trentaine d'entreprises dans le secteur du sport automobile, ainsi que des établissements dans la recherche et le développement, en passant par la réalisation de maisons intergénérationnelles du Morvan ou les équipements publics allant de la crèche au centre technique fluvial ou à la maison de santé nous intervenons pour le développement du territoire et l'amélioration du cadre de vie des nivernais.

Agiles, nous intervenons aussi bien en opération propre, c'est-à-dire de vente clé en main, en tant que concessionnaire pour l'aménagement ou le

réaménagement d'ilots ou de quartiers entiers, ou comme maître d'ouvrage délégué pour la réalisation d'équipement publics de manière à pouvoir concrétiser au plus juste l'ensemble des aspirations des forces motrices du territoire. Nous avons également la faculté d'être l'outil d'aide à la décision des collectivités par la réalisation d'étude de faisabilité ou de programmation.

Il est aujourd'hui crucial de minimiser notre impact environnemental, de décarboner notre empreinte. Le réemploi et l'économie des ressources deviennent des préoccupations de chaque instant, des études initiales, en passant par toutes les étapes de l'acte d'aménager ou de construire, jusqu'au quotidien des utilisateurs. Pour répondre à ces nouveaux paradigmes, Nièvre Aménagement, se réinvente et travail à répondre aux exigences d'une ville qui doit se reconstruire sur elle-même, plus durable et inclusive.

En cela, nous répondons aux attentes de plus en plus fortes de l'ensemble des acteurs publics

(Communes et EPCI, Département, Région, Etat) d'aménager et de construire autrement. Nous n'avons cessé d'évoluer au travers de nos projets, mais aussi à travers les outils mis à disposition des acteurs du territoire.

Par **Cédric Duhem**,
Directeur de Nièvre aménagement



nièvre aménagement

03 86 57 44 75
13, rue Ferdinand Gambon - CS 50001
58027 Nevers Cedex

ADRESSES ET TÉLÉPHONES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM	PRÉNOM	PORTABLE	MAIL
BOUCHARD	Anthony	06 88 87 77 53	bouchard.anthony@orange.fr
BOURGEOIS	Dimitri	06 44 80 01 93	dimitribourgeois58@gmail.com
DIRSON	Karine	06 79 29 93 23	karine.dirson@reussirdanslanievre.fr
FREMY	Julien	06 88 00 07 83	juju58200@hotmail.fr
GUIBOREL	Roger	06 81 04 46 85	isabelle.agusti-guiborel@sfr.fr
HUBERT	Olivier	06 24 47 81 20	hubert2609@sfr.fr
JANDOT	Alain	06 08 47 35 47	alainjandot58@gmail.com
LAURENT	Ludovic	03 86 60 37 11	ludovic.laurent@sdis58.fr
LOUVRIER	Pascal	06 81 89 92 32	pascal.louvrier@laposte.net
MARTINET	Laurence	06 23 46 14 65	l.mart58@laposte.net
MAUNOIR	Mickaël	06 72 08 86 30	mickael.maunoir@sanofi.com
OUDARD	David	06 33 04 53 42	david-babeth@hotmail.fr
PEYCRU	Oliver	03 86 60 37 58	olivier.peycru@sdis58.fr
PILLAULT	Eric	06 86 10 59 32	ericpillault@yahoo.fr
RAPPENEAU	Baptiste	06 79 86 53 03	baptiste.rappeneau@sdis58.fr
RENAUD	Charles	06 30 21 68 20	cse.renaud@orange.fr
ROSSIGNOL	Philippe	06 08 73 89 92	philippe.rossignol@sdis58.fr
ROY	Romain	06 33 70 33 50	romain999@orange.fr
SANDRIN	Olivier	06 72 08 72 53	oliviersandrin@yahoo.fr
TOUZEAU	Thierry	06 58 81 26 58	touzeaut@aol.com
VAN DE VELDE	Gilles	06 21 12 74 47	vandvelde.gilles@orange.fr



EPI, Bottes
Vêtements
de travail,
Courroies,
tuyaux
et gaines

www.girault-roy.com

**Professionnels
& particuliers**

NOUVELLE ADRESSE

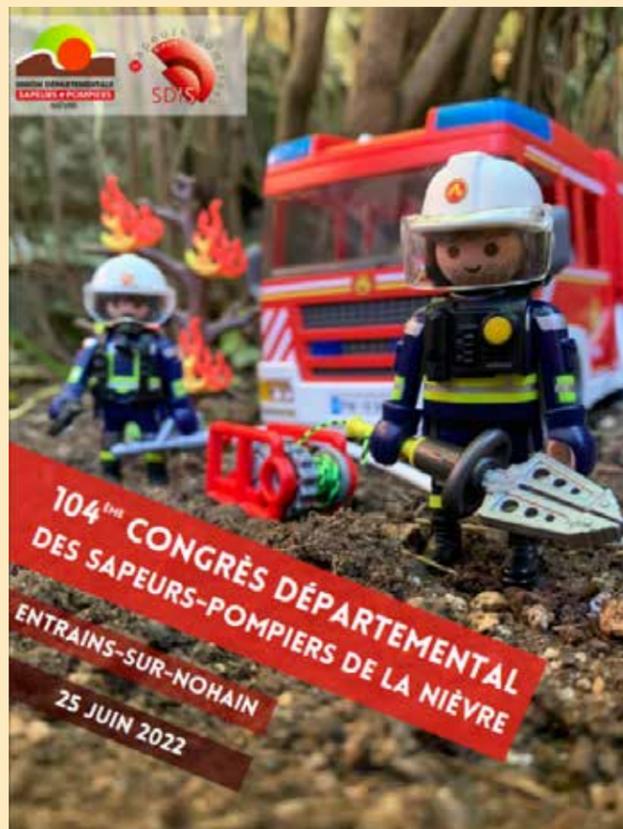
44 ter, Boulevard Maréchal Juin · 58000 NEVERS · tél 03 86 57 19 18
Ouvert du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 14h à 18h



104ÈME CONGRÈS DÉPARTEMENTAL 2022 - ENTRAINS-SUR-NOHAIN

Cette année, le traditionnel congrès de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre s'est déroulé sur la commune d'Entrains-sur-Nohain le 25 juin 2022.

- Accroissement du nombre de JSP,
- Revalorisation PFR (Prime de Fidélisation et de Reconnaissance).



Après un dépôt de gerbe sur la stèle du Centre de Secours en mémoire de nos collègues disparus, la cérémonie du 104-ème s'est poursuivie au bord de l'étang durant laquelle les JSP ont reçu leurs attestations et pour les JSP brevetés la remise du casque F1 symbole de leur intégration en qualité de Sapeurs-Pompier Volontaire au sein du SDIS58. Ce fut également l'occasion de remettre à nos adhérents les médailles du réseau associatif soulignant un fort engagement pour celui-ci, ceci avec la participation de la musique départementale de l'UDSP58.



La cérémonie fut clôturée par le traditionnel défilé de véhicules Sapeurs-Pompiers actuels et anciens au cœur du village d'Entrains-sur-Nohain.

Tous au long de l'après-midi de nombreuses activités furent proposées, avec des manœuvres réalisées par les équipes cynophiles et de secours en milieu périlleux, des jeux pour enfants, un stand prévention routière et secourisme. Notre mascotte Pompy était également des festivités pour amuser les petits et grands

En fin de journée la population s'est rassemblée autour d'une paëlla géante suivie d'un feu d'artifice et d'un bal dansant.

Cette journée de rencontres et de festivités a débuté par l'accueil des autorités et des délégations des Amicales et Centres de Secours autour d'un petit déjeuner pris en commun.



La journée s'est poursuivie par une Assemblée Générale puis un Carrefour d'Échanges.

Le Carrefour d'Échanges auquel était présent nos élus locaux et nationaux, a été axé autour des enjeux de demain :

- Nouveaux risques technologiques (incendie des véhicules électriques et à hydrogène),
- Changement climatique (feux de forêts, tempêtes, inondations),
- Renforcement et fidélisation du volontariat,
- Mise en œuvre des TSU (Techniques de Soins d'Urgence),



LES CAHIERS DE L'UNION



TÉLÉTHON

L'AFM-Téléthon est une association de malades et de parents de malades qui mène un combat sans relâche contre des maladies génétiques, rares, évolutives et lourdement invalidantes. Ses militants ont un objectif prioritaire : Vaincre la maladie. Leurs missions : innovation scientifique, médicale, sociale et technologiques. L'AFM Téléthon est pionnière dans la recherche et l'amélioration du quotidien des malades. Trois missions sont au cœur de son engagement : guérir, aider, communiquer.

Les pompiers ont toujours répondu présents pour cette cause et, cette fois encore, les amicales ont pu acheter des porte-clés à l'Union pour les revendre. Il était possible aussi de commander des objets « dépôts vente » qui, s'ils n'étaient pas vendus, étaient repris par l'Union. Tous les bénéfices ont été au profit de l'association.

Cette année l'édition Téléthon s'est déroulée les 3 et 4 décembre 2022. A cette occasion, deux caravanes ont voyagé à travers le département afin de récolter le maximum de dons d'amicales ainsi que des bénéfices lors de ventes rapides dans certains villages.

La caravane sud animée par Gilles VAN DE VELDE a débuté son parcours à

Cercy-la-Tour pour ensuite se rendre à Decize, en proposant des ventes d'objets téléthon dans les halls de supermarchés. Ils se sont ensuite rendus à Luzy avant d'aller se restaurer à Larochemillay lors du traditionnel repas organisé par l'amicale. La caravane a ensuite poursuivi son chemin vers St-Honoré-les-Bains, puis Moulins-Engilbert, Château-Chinon pour terminer sa course à Chatillon-en-Bazois autour d'un verre de l'amitié.

La caravane nord, animée par Eric PILLAULT a débuté son parcours à Clamecy où des objets Téléthon ont été vendus dans des supermarchés. La caravane s'est ensuite rendue au CIS de Clamecy pour recevoir les dons de l'amicale ainsi que ceux de l'amicale

de Billy-sur-Oisy. Tout le monde est ensuite allé se restaurer au restaurant l'Isle Margot. La caravane est ensuite retournée dans les deux supermarchés jusqu'à 17h. La caravane s'est ensuite rendue au CIS Saint-Amand pour récupérer les dons des amicales de Saint-Amand, Dampierre et Arquian. Elle a ensuite fait un arrêt au CIS de Ciez pour récupérer les dons des amicales de Ciez, Bouhy et Entrains. Elle a terminé sa journée au CIS Pouilly pour récupérer le don de l'amicale. Le lendemain la caravane s'est installée dans les supermarchés de Donzy jusqu'à 17h puis a récupéré le don de l'amicale de Donzy. Elle s'est ensuite rendue au CIS d'Alligny-Cosne, pour recevoir le don de l'amicale. Les dons des autres amicales ont été donnés la semaine d'après.

Un grand merci à tous les centres de secours pour l'accueil fait à la caravane. Merci aux amicales pour les dons. A l'année prochaine !



SACEM

La SACEM assure la collecte et la répartition des droits d'auteur pour la diffusion publique (médiat audiovisuels, salles de concert, festival, services internet, cinémas, etc...). C'est pourquoi dès qu'une œuvre est interprétée ou son enregistrement présenté, une autorisation doit être obtenue et des droits doivent être payés.

Les déclarations des droits SACEM doivent être transmises au délégué de la région :

Thomas ARNAUD au 03.69.67.26.80 ou dl.auxerre@sacem.fr
21 boulevard du 11 novembre, Résidence Foch 89000 Auxerre

Pour les bals de Sainte-Barbe, l'autorisation est gratuite selon les conditions suivantes :

- Nombre de participants inférieur ou égal à 250 personnes
 - Prix d'entrée inférieur ou égal à 30€
 - Rémunération du sonorisateur ou de l'orchestre inférieur ou égal à 650€
 - Pas de frais de publicité
- Faire partie de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France

En ce qui concerne les autres manifestations, bénéficiez de 20% sur votre montant de droits d'auteur, en les déclarant à l'avance à la SACEM. Grâce au protocole FNSPF/SACEM, bénéficiez d'une réduction supplémentaire jusqu'à 12,5%.

Pour en bénéficier :

- Déclarer votre évènement 15 jours avant sa date, en complétant le document « Déclaration séances occasionnelles » et en l'envoyant par mail au délégué de la région
- En justifiant votre adhésion en faisant parvenir votre carte adhérent à la FNSPF lors de votre déclaration

EN SAVOIR PLUS SUR LA SACEM

Qu'est-ce que la Sacem ?
La Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique existe depuis 1951. Société civile à but non lucratif détenue et gérée par ses membres, son modèle économique est celui d'une coopérative.

LA SACEM, 3 MISSIONS ESSENTIELLES

- COLLECTE & RÉPARTITION des droits d'auteur
- PROMOTION & SOUTIEN des créateurs
- DÉFENSE & PROTECTION des intérêts

LA SACEM, SOCIÉTÉ DES AUTEURS, COMPOSITEURS ET ÉDITEURS DE MUSIQUE

- 133 000 membres
- 80 millions d'œuvres françaises et étrangères
- 164 nationalités représentées

1,7 MILLION D'ŒUVRES (œuvres déposées chaque année au répertoire Sacem)

Qu'est-ce que le droit d'auteur ?
Écrire et composer de la musique est un travail. Le droit d'auteur sert à le rémunérer. Né en droit, ce n'est pas une loi, c'est la seule source de revenus des auteurs et compositeurs de musique qui ne bénéficient pas du statut d'intermittent du spectacle.

Quand doit-on payer des droits d'auteur ?
Dès qu'il y a utilisation de musique en public, et quel que soit le mode de diffusion des œuvres (CD, TV, radio, concert...). L'organisateur doit demander au préalable une autorisation auprès de la Sacem et régler les droits d'auteur.

Comment sont réparties les sommes que vous versez au titre des droits d'auteur ?

Sur 1 euro versé, 84 centimes reviennent aux auteurs, compositeurs et éditeurs.

Pour vous aider et vous accompagner
La Sacem est présente dans toute la France. Plus de 70 délégations en France et dans les DOM-TOM. Les coordonnées de vos délégations sur sacem.fr



OPÉRATION GALETTES DES ROIS ODP 2022

L'UDSP 58 lance pour la première année l'opération une galette des rois achetée un euro pour l'ODP.

La somme de 4595 euros a été récoltée au profit des pupilles et fond d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France.

9 amicales ont répondu à cette opération :

- Clamecy
- Varzy
- Saint Pierre le Moûtier
- Entrains sur Nohain
- St Honoré les Bains
- Pouilly sur Loire
- Prémary
- Champlemy
- Moulins Engilbert

Nous remercions Mme GRUNENWALD et la Confédération nationale de la boulangerie pâtisserie française pour cette belle collaboration.

Un grand merci à nos présidentes et présidents d'amicales et aux artisans, sans qui cette opération n'aurait pu avoir lieu.

Soutenez les 1 432 orphelins de sapeurs-pompiers

Galettes des Rois

1 GALETTE ACHETÉE = 1 € POUR L'ODP

FAITES UN DON SUR don.odp-pompiers.fr



DÉFI FLAMME DE LA MÉMOIRE

Le dimanche 18 septembre 2022 l'amicale des Sapeurs-Pompiers de Tannay et l'UDSP58 ont accueilli le Défi Flamme de la Mémoire, parti la veille de Martigues dans le département des bouches du Rhône, pour rallier en Run and Bike le congrès national des Sapeurs-Pompiers de France.

C'est la deuxième édition de ce formidable défi qui a pour but premier d'honorer la mémoire de nos frères d'armes disparus en service commandé, puis en second, de récolter des fonds pour l'association Œuvre Des Pupilles et fonds d'entraide des Sapeurs-Pompiers de France



Une cérémonie était organisée au CIS Tannay en présence des élus du canton, membres du CA de l'UDSP58, cadre du SDIS58, amicales voisines, pupilles, civils et familles des SP de Tannay.

Après l'émouvante cérémonie organisée par le Chef de centre le Lieutenant Thibaut COUDRIN, un vin d'honneur a été organisé par la Présidente de l'amicale Sonia DUVERNOY et son équipe. Un don de 700 euros a été réalisé au Défi flamme, reversé à l'ODP.



Une fois le vin d'honneur terminé, le staff et les équipes étaient hébergés dans une salle polyvalente mise à disposition par la municipalité de Clamecy, que nous remercions énormément par cette même occasion.

Avant de passer une belle nuit, notre chef cuisto KIKI alias Christophe PRÉTRE, avait concocté un excellent repas servi par nos anciens de l'équipe de soutien logistique de l'UDSP58. Un grand merci à nos anciens d'être toujours présents et réactifs. Merci également au Président de l'amicale de Clamecy pour le prêt de matériel.

Après une bonne nuit de sommeil, le départ fut donné par Mr BOURDOUNE, Maire de Clamecy, et le DDSIS58, le Colonel hors classe Olivier PEYCRU, pour prendre la direction du département de l'Yonne vers les collègues et amis de l'UDSP 89 et du SDIS89.



Un grand bravo à l'ensemble du STAFF et des équipes du Défi Flamme de la Mémoire, pour la magnifique image de cohésion, d'entraide et de solidarité que vous avez transmise pendant cette magnifique aventure humaine et sportive.



Défi Flamme de la mémoire
Marseille Nancy Run and Bike
Du 17 au 21 septembre 2022





Chaulgnes a été touchée par de violents orages le mardi 21 juin 2022, pour lesquels les dégâts ont été particulièrement violents. Des grêlons de grandes tailles ont causé de nombreux dégâts sur les habitations et les biens demeurés en extérieur, notamment les véhicules.

Les fortes précipitations ont également été à l'origine de fréquentes infiltrations d'eau.

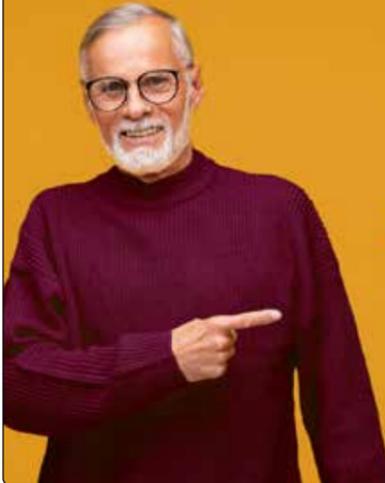
Les sapeurs-pompiers du SDIS ont été fortement mobilisés, un important dispositif a été déployé avec plus précisément la brigade de La Charité S/Loire accompagnée par celle de Pouilly S/Loire et Brinon. Près de 200 interventions ont été enregistrées du mardi au vendredi et il a s'agit avant tout d'opérations de bâchage suite aux dégâts causés aux toitures par le vent et la grêle.

La municipalité remercie une nouvelle fois les services d'incendie et de secours pour leur mobilisation dès les premières minutes et l'engagement magnifique de ces femmes et hommes dans leur quotidien car On connaît les pompiers pour leur lutte contre les incendies, mais on ne connaît pas forcément toutes les missions sur lesquelles ils interviennent.

Commune de Chaulgnes
Place des résistants, 58400 Chaulgnes
03 86 37 82 47 - mairie.chaulgnes@wanadoo.fr - www.chaulgnes.fr



Les Résidences Colisée – La Charité sur Loire,
- La Résidence Médicalisée (EHPAD) de 72 chambres individuelles
- La Résidence Services Seniors (RSS) de 22 appartements, du Studio au T2.



Tél : 03 86 70 20 05

50 Rue de la Résistance,
58400 La Charité-sur-Loire

LIGIER AUTOMOTIVE, VIVEZ VOTRE PASSION !



- 350 châssis produits depuis 2014
- Plus de 200 voitures de course en compétition en 2023
- Trois ateliers : Magny-Cours et Amilly, en France et Charlotte aux Etats-Unis
- Une centaine de collaborateurs répartis sur les différents sites

LIGIER AUTOMOTIVE
Technopole, Magny-Cours
Site internet : www.ligierautomotive.com
Contact : contact@ligierautomotive.com



NOS MARCHÉS NOS SERVICES

Du noyau magnétique au composant. TCT conçoit et fabrique des noyaux magnétiques et des composants passifs bobinés. Forte de son expertise et de sa force d'innovation, TCT propose des solutions pour la gestion de l'énergie et la conversion de puissance.



Tel. : +33 (0)3 86 90 77 55
ZA de la Turlurette, 58160 Sauvigny-les-Bois - www.tct.fr

CÉRÉMONIE DU 14 JUILLET 2022 À NEVERS

À la suite de la demande de la préfecture auprès de notre Président d'Union, la musique départementale ainsi que les Jeunes-Sapeurs-Pompiers et des secouristes ont eu le plaisir de participer, par une belle journée ensoleillée, à la cérémonie du 14 juillet à Nevers.

Tous se sont rassemblés au monument aux morts pour former un grand cortège

en présence de Mr le Préfet, du Maire de Nevers, d'élus locaux et nationaux, des autorités départementales civiles et militaires, des Sapeurs-Pompiers et de la Croix Rouge. La musique a pris la tête du défilé accompagnée des drapeaux des anciens combattants, des véhicules et motards de la gendarmerie et de la police suivis d'une dizaine d'anciens véhicules militaires.

Le cortège a rejoint le kiosque du parc Salengro afin d'assister au superbe concert de l'orchestre d'harmonie de Nevers. A l'issue de celui-ci les autorités ont salué et remercié l'ensemble des participants et des associations.

Cette belle journée a été conclue autour du verre de l'amitié.



FOCUS SUR LE CIS BILLY-SUR-OISY

Un nouveau centre de secours a ouvert en 2015 à Billy-sur-Oisy. Celui-ci a vu le jour à la suite du regroupement des centres de Billy-sur-Oisy et Oisy qui a redonné une dynamique avec à sa tête l'Adjudant-Chef Pascal HOUSSET.

En cette fin d'année 2022, la caserne de Billy-sur-Oisy comptabilise un effectif de 11 personnels avec une moyenne d'âge de 42 ans (de 56 ans à 18 ans) :

- 1 Adjudant-Chef (Chef de centre)
- 1 Sergent-Chef (Adjoint)
- 3 Adjudant-Chef
- 2 Sergent-Chef
- 1 Caporal-Chef
- 1 Sapeur 1ère Classe
- 2 Sapeur 2ème Classe

Cette année, le Sapeur Sabrina CLIPPE et le Sapeur Thibaud DA SILVA ont été incorporés le 5 février 2022. Le Caporal-Chef Jean Pierre TOUVIOT a, quant à lui, fait valoir ses droits à la retraite le 31 décembre 2022 après avoir passé 35 ans au service de la population.

La durée moyenne d'engagement du centre est de 19,5 ans (de 1 an à 35 ans de service).

Quatre personnels du centre ont été récompensés :

- Caporal-Chef Romain MARION : Médaille UDSP Bronze 10 ans
- Sergent-Chef Frédéric COLMONT : Médaille UDSP Argent 15 ans
- Adjudant-Chef Olivier MILLOT : Médaille UDSP Or 30 ans + Médaille d'honneur Or 30 ans
- Caporal-Chef Jean-Pierre TOUVIOT : Médaille UDSP Rosette Bronze

En 2022, 244 interventions ont été réalisées :

- 174 secours à personne
- 38 accidents de la voie publique
- 22 incendies
- 10 protections des personnes, des biens et de l'environnement

FOCUS SUR LE CIS SAINT-ANDRÉ-EN-MORVAN

Depuis 1932 l'ancienne caserne de Saint-André-en-Morvan se résumait à un vieux garage dans un recoins sur la place du village.

Depuis 2005 la superficie de la caserne a été doublée. Toujours implantée le nouveau centre est à proximité des axes de circulation, en face de la mairie et de l'école. La construction d'un nouveau centre a d'amélioré les conditions de vie et de travail des sapeurs-pompiers. La caserne est divisée en deux espaces, avec la remise d'une part pour stationner les véhicules, et d'autre part, les vestiaires hommes et femmes, dans deux pièces distinctes, inexistant dans la précédente caserne.

Avec à sa tête le Sergent-Chef David BREZ, la caserne compte un effectif de 9 sapeurs-pompiers volontaires, dont trois femmes et six hommes d'une moyenne d'âge de 33 ans (de 44 à 26 ans) avec une durée moyenne d'engagement de 12 ans.

En cette année 2023 nous comptabilisons :

- 3 Sergent-chef (1 Chef de centre -1 adjoint – 1 double affectation)
- 4 Caporal-chef
- 1 sapeur 1er classe
- 1 sapeur (jeune recrue)

Et ainsi nous avons vu récompensé :

- Caporal-Chef RAPPENEAU Valentin : médaille UDSP Bronze 10 ans
- Caporal-Chef FOURRE Clément : médaille UDSP Bronze 10 ans
- Caporal-Chef KESTALI Charlotte : médaille UDSP Bronze 10 ans

Dans cette caserne, deux engins sont à disposition des sapeurs-pompiers : un Camion Rural D'opération Diverse

(CROD), un Véhicule léger (VL).

En 2020, le centre a recensé 103 interventions. En 2021, 92 interventions et en 2023, 41 interventions.

Au total, 5 communes sont desservies par le centre : Saint-André-en-Morvan, Empury, Bazoches, Saint-Martin du Puy, Saint Aubin des Chaumes.

Le nombre d'interventions est en baisse depuis ces dernières années du à la diminution des disponibilités de renfort en personnel et en matériel de la part du CIS de LORMES.

Nous tenons à souligner l'importance de notre objectif commun de continuer de travailler en collaboration pour le bien de la population.

C'est sous la talentueuse plume de Mme Vivien Anne Sophie, Présidente de l'Amicale de St André en Morvan que la valeur des mots résilience, bienveillance, solidarité, engagement prend tout son sens. Voici son discours lu durant le congrès 2019 et repartager lors la Sainte Barbe 2023.



Cette nouvelle Sainte Barbe nous donne à nouveau l'occasion de nous retrouver tous ensemble aujourd'hui. Pour le 101ème congrès de l'Union Départemental des Sapeurs-Pompiers, j'avais lu un discours portant mes valeurs mais surtout celles que nous devons incarner. L'année 2022 fut très compliquée pour différentes raisons et j'avais envie pour les 90 ans de la caserne, de faire un rappel à ce discours écrit et lu il y a 4 ans.

Il me tenait à cœur, que le rassemblement de cette année soit sous le signe des valeurs humaines. Ces dernières étant trop souvent laissées à la marge de nos préoccupations.

Ces mêmes valeurs humaines sont étroitement liées aux valeurs de nos engagements, à nos principes fondamentaux, la lutte contre l'incendie. Malgré la prépondérance du secours d'urgences aux personnes, il est difficile de nier, que le feu est le dénominateur commun de toutes les corporations de sapeurs-pompiers.

En effet, les flammes, ont cette capacité de réunir aussi bien, des personnes autour d'un bon buffet, que des femmes et des hommes pour sauver la maison d'une famille totalement inconnue jusque-là.

Cette flamme également dans les yeux, de tous les soldats du feu. Celle qui nous détache complètement de nos jugements, de nos amertumes et de nos rancœurs lorsque nous armons le fourgon.

Celles présentes également dans les yeux pétillants des plus petits, voyant passer le gros camion rouge ou la grande échelle. A les voir chercher les silhouettes qui continuent à se vêtir en équilibre précaire en les gratifiant d'un petit signe, comme pour exprimer silencieusement l'admiration. Ces flammes, ont cette force vertu de réunir. Mais malheureusement, elles revêtent



parfois une tenue de grande faucheuse. Ces flammes de l'enfer qui kidnappent et meurtrissent sans état d'âme, la vie d'un être cher : Un collègue, un ami, un frère, une sœur, un père, une mère, un mari, une femme...

Nous avons ce devoir de garder à l'esprit que nos camarades partis, sont la douloureuse illustration que nous ne sommes que des hommes.

Naïvement, j'aimerais que cela, nous empêche de perdre du temps et de l'énergie avec des futilités et des guerres de clocher dont plus personne n'en connaît la genèse. J'aimerais, que ne nous passions pas à côté, de la réelle importance, celle de vivre car on ne vit qu'une seule fois.

Celle-ci est déjà suffisamment courte pour ne pas l'orner seulement de beaux projets, de belles rencontres et de beaux événements.

Aujourd'hui, nous sommes tous ensemble, demain, nous ne le savons pas encore.

Apprécions de voir une personne heureuse, quel que soit son parcours et ses épreuves, qui bien trop souvent, sont mal ou pas connus. Alors vivons avec nos différences qui font notre force, vivons notre projet commun, qui est de porter cette tenue et ses valeurs.

Entretenons ensemble un esprit cohésif et respectueux autour d'une cérémonie, d'une célébration, d'une intervention, d'un événement.

Alors en ce jour, où nous célébrons notre sainte barbe, je tenais à remercier également toutes les personnes qui, sans répondre à l'appel du bip, font à

leurs manières que les secours puissent être assurés. Je pense aux parents qui laissent leurs enfants décaler tout en gardant en eux, cette fameuse boule au ventre qui prend vie à chaque départ. Je pense à tous ces enfants qui ont vu leurs noëls ou leurs anniversaires amputés de la présence d'un de ses parents. Quand ce n'est pas des deux. Je pense à toutes ces conjointes et tous ces conjoints qui sont fiers de leur moitié. Mais qui ont déjà secrètement pleuré d'angoisse, d'épuisement voir même de lassitude. Je pense à toutes ces personnes de l'ombre, je leurs dis avec respect et gratitude, merci ! Merci de faire sortir les engins à votre façon, merci de nous offrir toutes ces heures perdues, merci d'avoir cette bienfaisance.

A chacun d'entre vous, je veux vous dire que je compte sur vous, sur vos compétences et sur votre engagement. Je suis fière d'être votre présidente.

Sachez que je me tiendrais toujours à vos côtés, dans les fonctions qui sont les miennes, pour vous soutenir dans l'accomplissement des missions qui sont les nôtres. Et pour vous remercier et marquer le coup des 90ans de la caserne, je tenais à vous offrir un petit présent.

Maintenant profitons ensemble de cette belle journée que nous vous offrons et que vous méritez tous. Laissez-vous attirer par un verre de l'amitié, par une collation et un magnifique repas.

Nous sommes heureux de vous recevoir et de passer cette journée à vos côtés.

Nous vous souhaitons une très bonne Sainte Barbe.





**C'EST PAS
LA FORCE
QUI COMPTE
C'est toi!**

POMPY

De nombreuses interventions de secours ont pour victimes des enfants. Souvent très impressionnés par les Sapeurs-Pompiers et tout ce qui les accompagne, les enfants pris en charge ont souvent besoin d'être rassurés. C'est pourquoi des peluches ont été créées à l'aide de pédopsychiatres et de spécialistes du monde de l'enfant. Ces petits ours en peluche répondant au nom de « Pompy », habillés comme les Sapeurs-Pompiers, ont une forme, une texture, une expression et des dimensions adaptées pour répondre au mieux aux besoins affectifs de l'enfant. Pompy a également pour but de permettre aux Sapeurs-Pompiers d'entrer plus facilement en contact avec l'enfant et donc de faire en sorte que l'intervention se déroule du mieux possible.

L'objectif de l'opération Pompy est donc d'équiper un maximum de véhicules de secours en France pour que les enfants soient plus facilement et plus rapidement en confiance avec les Sapeurs-Pompiers.

Nous avons eu la chance d'avoir été dotés, par un partenaire, de 465 Pompy lors du dernier congrès départemental à Entrains sur Nohain. Depuis début août 2022, les membres de l'UDSP58 sillonnent le département pour

remettre aux dirigeants des amicales, ces Pompy.



Stéphane BOUVIER est un sapeur-pompier professionnel de 48 ans vivant à Beaune. Il est également pilote Enduro évoluant en Ligue 2 du championnat de Bourgogne Franche-Comté.

La pratique de cette discipline remonte à son enfance où déjà gamin, il rêvait de devenir pompier, mais également de suivre le chemin de son père, Michel BOUVIER, compétiteur en Moto-Cross dans les années 1970. Toujours dans ses pas, une clef de 22 à la main pour bricoler sa machine, il a très vite eu le goût de cette formidable passion de la moto tout terrain.

Pompier professionnel de métier dans le département de la Côte-d'Or, il est en partenariat avec la Fédération Nationale des Pompiers de France pour être un ambassadeur « Pompy » dans notre département afin de venir en

aide aux enfants victimes d'accidents ou d'autres événements traumatisants pris en charge par les soldats du feu.

Dès son lancement, Stéphane BOUVIER a associé ce projet à celui de son association Team BS Aventure afin de permettre à ses partenaires d'entrer dans le dispositif et de participer à de grands événements internationaux tels que le Rallye Raid Dakar, le Morocco désert Challenge, etc, ...pour financer et plébisciter Pompy.

A ce jour, toutes les ambulances de Bourgogne travaillent avec POMPY. Stéphane souhaite renouveler et augmenter cette dotation en Bourgogne et montrer l'intérêt et les vertus de cet outil. L'objectif aujourd'hui : plus d'aventure, plus de partage et plus de valeurs humaines. Félicitations à Stéphane pour cet engagement remarquable.

« Pour moi l'aventure, c'est réaliser des défis qui paraissent insurmontables et faire tout avec presque rien. »



En 2022, l'Union s'est dotée de notre mascotte Pompy. Ce costume a été demandé par plusieurs amicales pour faire sourire les petits mais également les grands.

L'amicale de St-Saulge a fait venir Pompy en même temps que le stand de l'Union le 22 mai 2022 lors de la brocante de l'Ehpad. L'amicale de Varzy a fait venir Pompy lors d'un vide grenier organisé dans le village. Pompy est également intervenu lors du téléthon et du congrès.

N'hésitez pas à faire votre réservation auprès du secrétariat de l'Union.



L'ACTU DES AMICALES



NAISSANCES

CIS Tannay :

• **Alix** née le 11 février 2022, le papa est le Sapeur MIMET Gaëtan

• **Rose** née le 30 juin 2022, la maman est Sergent PIOUX Mathilde et papa est Infirmier PIOUX Thomas

CIS LaRocheMillay :

• **Lalie BOIZARD** née le 23 juillet 2021, le papa est le Sergent-Chef BOIZARD Vincent (CIS LaRocheMillay et CIS Semelay) et la maman est le Caporal-Chef MICHEL Coralie (CIS Semelay)

• **Livio CARNOT-REYNAUD** né le 13 août 2022, le papa est le Caporal-Chef Simon CARNOT (CIS Luzy) et la maman est la Sapeur Jennifer REYNAUD (CIS LaRocheMillay)



CIS Pouilly :

• **COSSON Fantine**, née le 13/01/2023, enfant de l'adjudant-chef COSSON Michael

• **NOURRY Apolline** née le 20/08/2022, enfant du 1ère classe NOURRY Benjamin

• **GUYARD Louis** né le 21/09/2022, enfant du Caporal GUYARD Nicolas

CIS St-Benin-d'Azy :

• **Aylan COUTO MESQUITA** né le 26

novembre 2022, la maman est la Sergent-Chef Audrey VIGNERON

CIS Lucenay-les-Aix :

• **Gabin AUGENDRE**, la maman est Madame TALON Audrey et le papa est le Caporal-Chef AUGENDRE Jérémy

CIS St-Amand en puisaye :

• **Nina**, née le 1er octobre 2022, la maman est la Sapeur Amandine Mazé et le papa est Monsieur Mathieu Blanchard

CIS Varzy :

• **Nessy JOULKVA**, née le 01/05/2021, la maman est Madame MALCOEFFE Bénédicte et le papa est le Caporal-Chef JOULKVA Marvin

• **Gaëlle CHEVRY**, née le 04/05/2021, la maman est Madame CHEVRY Floriane et le papa est le Sapeur CHEVRY Alexandre

• **Lyanna MAURO**, née le 02/06/2021, la maman est la Caporal GAUTHE Céline et le papa est l'adjudant MAURO Anthony



• **Louise FRANCOIS**, née le 22/09/2022, la maman est la Sapeur FRANCOIS Maryse et le papa est Monsieur FRANCOIS Thierry



CIS Billy sur Oisy :

• **Louise MARION**, née le 23/10/2022, le papa est le Caporal-Chef Romain MARION et la maman est sa compagne Mégane.



MARIAGES

CIS Pouilly :

• **GUYARD Nicolas et Émeline** mariés le 04/06/2022

CIS St-Amand en puisaye :

• **Sergent Amandine Bourgeois et Lieutenant Christophe Mazé**, le 2 juillet 2022

CIS Varzy :

• **FRANCOIS Maryse et FRANCOIS Thierry**, le 11/09/2021



DÉPART EN RETRAITE DE NOËL CHOLLET

Le 16 juillet 2022 s'est tenue, au centre de secours de Châtillon-en-Bazois, une cérémonie de remise de médailles pour substituer les Saintes-barbes non faites depuis 2019 à cause du Covid. De nombreux grades et récompenses, non donnés depuis 2019, ont été remis aux Sapeurs-Pompiers de la caserne.

Ce même jour, les pompiers de Châtillon-en-Bazois, ont célébré le départ en retraite de Noël CHOLLET, pompier dans le centre depuis 1987.

Après avoir retracé les moments clés de la vie de Noël, dans son discours, le Lieutenant et Chef de centre Sébastien ACQUART, n'a pas manqué de mettre à l'honneur le nouveau retraité. Notamment félicité sur son professionnalisme lors d'intervention, son dévouement au centre de secours ainsi que son engagement sans faille et sa détermination à porter secours, le Lieutenant honoraire Noël CHOLLET s'est vu remettre son dernier gallon.

Considéré par l'ensemble du personnel comme un élément moteur et indispensable du centre de secours, Noël sera très regretté au centre de secours même si, nous le savons tous, notre nouveau retraité ne sera jamais loin. Nous lui souhaitons une bonne retraite !



DÉPART EN RETRAITE DE SIMONE DUBREU

Le 11 juillet dernier, l'infirmière cheffe Simone DUBREU a pris le doux chemin de la retraite. Une soirée de festivité a été organisée pour l'occasion, le 30 septembre, au centre de secours de Moulins-Engilbert dans lequel elle exerçait. L'ensemble des agents du CIS, actifs et retraités, les membres de sa famille, les personnels des CIS voisins, Monsieur le Maire de Moulins-Engilbert, le commandant de compagnie

Dominique BIET, le représentant du SSSM Pierre-Yves BILLARD ainsi que l'infirmière cadre Corinne PAVARD étaient tous réunis pour souhaiter une bonne retraite à Simone, personnel incontournable du centre de secours.

Incorporée le 1 mars 1999, Simone a été nommée ISP principale le 6 décembre 2008, puis ISP cheffe le 6 décembre 2014.

Nous souhaitons à Simone une retraite bien méritée après 23 années de service et de nombreuses médailles !

Simone a intégré depuis l'équipe de soutien logistique de l'UDSP58.



DÉPART EN RETRAITE DE PHILIPPE BERQUIER

Le 28 mai dernier, jour officiel de son départ en retraite, Philippe BERQUIER du CIS Premery a pris le chemin de la retraite. Sapeur-Pompier Volontaire depuis le 1er octobre 1989, c'est avec passion que Philippe a exercé son rôle de Sapeur-Pompier. Il était très présent lors de séances de sport de la caserne

ainsi que lors des événements téléthon. Il était également très investi en tant que trésorier au sein de l'amicale de son centre de secours. Depuis 2003, Philippe s'était investi au sein du Conseil d'Administration de l'Union en tant que membre puis en tant que trésorier général. Nous remercions et félicitons

Philippe pour ses années d'engagement au sein du SDIS58 et de son réseau associatif. Bonne retraite !



DÉCÈS

CIS LAROCHEMILLAY :

- LIEUTENANT GEORGES MONTAGNIER, ANCIEN CHEF DE CENTRE DE LAROCHEMILLAY (DE 1968 À 1980), LE 4 DÉCEMBRE 2022 À L'ÂGE DE 94 ANS
- ADJUDANT ANDRÉ MICHEL, DU CIS LAROCHEMILLAY, LE 28 DÉCEMBRE 2022 À L'ÂGE DE 85 ANS.
- ROGER GENOIS, DU CIS LAROCHEMILLAY, DÉCÉDÉ LE 24 MARS 2022 À L'ÂGE DE 71 ANS

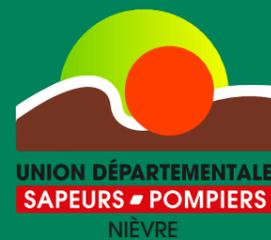
CIS LUCENAY-LES-AIX :

- PIERRE BONNIAUD LE 7 AOÛT 2022





RUBRIQUE DES ANCIENS



RÉUNION DE L'ÉQUIPE EDS

Comme chaque année, l'équipe EDS s'est rassemblée lors d'une réunion le 4 mars 2022 à Crux-la-Ville. 26 personnes étaient présentes. Gilles VAN DE VELDE a présenté le bilan d'activités de 2021 puis a remis les attestations de formation continue PSE2 afin que les membres de l'EDS puissent continuer les missions de secourisme au sein de l'Union. Après un bon repas, le président a, lors d'un discours, souligné l'importance de l'EDS pour notre SDIS et notre association UDSP. En effet, de nombreuses missions, notamment des postes de secours, sont assurés par des membres de l'EDS.





LA RUBRIQUE DES JEUNES



**SAPEURS - POMPIERS
DE FRANCE**

En cette rentrée de septembre 2022, 13 Jeunes-Sapeurs-Pompiers entrent dans leur dernière année de formation. Vous trouverez leur portrait ci-dessous ainsi que leur future caserne dans laquelle ils entreront dès l'obtention de leur brevet.



Manon BEAULIEU
JSP dans la section St-Amand en Puisaye
Entrera SPV à Dampierre-sous-Bouhy



Anaïs CERIGNAT-JAILLANT
JSP dans la section Châtillon/St-Saulge
Entrera SPV à Lormes



Alexia ROLLOT
JSP dans la section Châtillon/St-Saulge
Entrera SPV à Château-Chinon



Pauline LELONG
JSP dans la section Châtillon/St-Saulge
Entrera SPV à Châtillon-en-Bazois



Emma THIBAUT
JSP dans la section St-Amand-en-Puisaye
Entrera SPV à Nevers/St-Eloi



Enzo BOULLON
JSP dans la section Châtillon/St-Saulge
Entrera SPV à Decize



Laure DAUTELOUP
JSP dans la section Châtillon/St-Saulge
Entrera SPV à Nevers/St-Eloi



Pierre ROZIER
JSP dans la section St-Amand-en-Puisaye
Entrera SPV à Nevers/St-Eloi



Lucie AULARD

JSP dans la section Châtillon/St-Saulge
Entrera SPV à Châtillon-en-Bazois



Axel PLANCON

JSP dans la section St-Amand-en-Puisaye
Entrera JSP à Alligny-Cosne



Lenny ROUSSEAU

JSP dans la section St-Amand-en-Puisaye
Entrera SPV à Entrains-sur-Nohain



Théo BAKER

JSP dans la section Châtillon/St-Saulge
Entrera SPV à Nevers/St-Eloi



Hugo LEVEQUE

JSP dans la section Châtillon/St-Saulge
Entrera SPV à Nevers La SangSue



C'EST PAS LA TAILLE QUI COMPTE C'est toi!

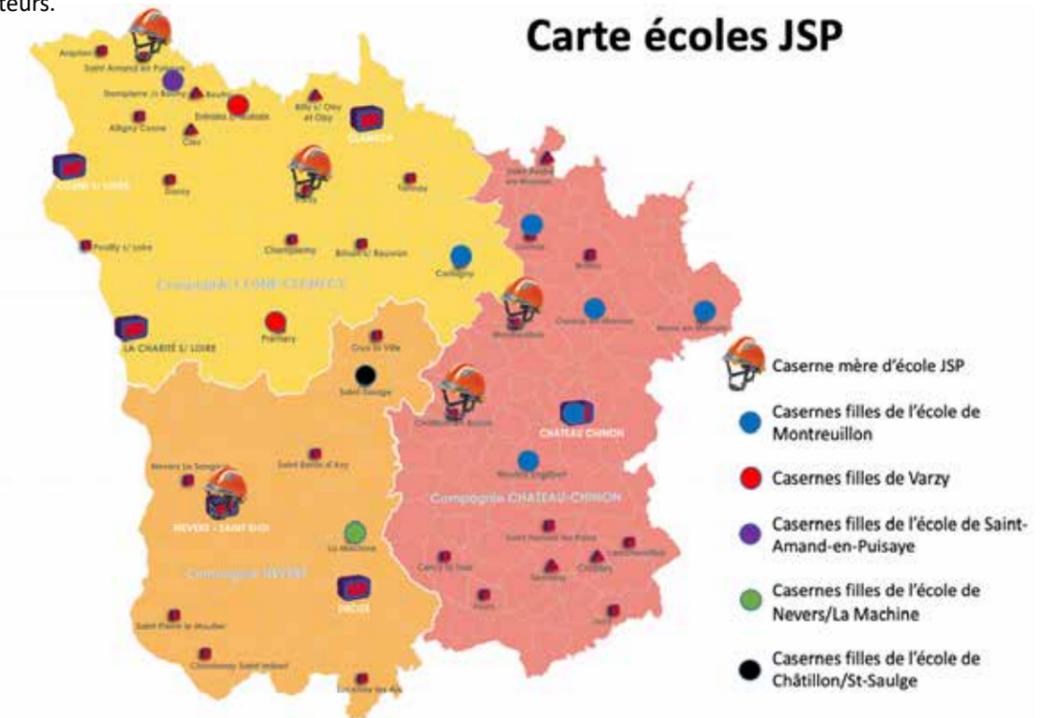
#TOUSPOMPIERS

Rendez-vous sur : pompiers.fr

SAPEURS • POMPIERS DE FRANCE

Actuellement cinq sections de Jeunes Sapeurs-Pompiers sont actives dans le département de la Nièvre. Ces écoles associatives oeuvrant sous la tutelle de l'Union Départementale des Sapeurs-Pompiers (UDSP), rassemblent 50 Jeunes-Sapeurs-Pompiers âgées de 13 à 16 ans. Ils sont encadrés par 50 animateurs.

Ils suivent une formation articulée en quatre cycles et sanctionnée par un Brevet National : le BNJSP (Brevet National des Jeunes Sapeurs-Pompiers).



LA FORMATION DES JEUNES SAPEURS-POMPIERS

La formation se déroule les samedis en journée et/ou demi-journées en fonction des écoles.

Cinq modules sont abordés lors de chacun de ces cycles :

Les jeunes bénéficient d'une instruction civique, d'un entraînement sportif, de formations pratiques et théoriques dans les domaines du secourisme, de l'incendie, de la protection des biens et de l'environnement. La formation est également composée de rencontres sportives, de défilés et d'évènements.

- Prompt secours
- Lutte contre les incendies
- Protection des biens et de l'environnement
- Engagement citoyen
- Activités physiques et sportives.

DES SÉANCES DE SPORT ADAPTÉES

Les Jeunes-Sapeurs-Pompiers suivent des entraînements adaptés en fonction de leur morphologie lors de leurs séances de formations. Les sports pratiqués et évalués lors du BNJSP sont :

La formation est établie sur un référentiel national selon un référentiel établi par la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France et par la Direction Générale de la Sécurité Civile et de la Gestion des Crises du Ministère de l'Intérieur.

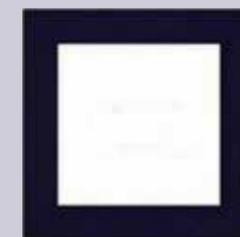
- L'athlétisme
- La natation
- Des exercices d'endurance (parcours sportif)
- Le grimper de corde
- Les tractions

La filière sport du SDIS est présente pour aider les jeunes à surmonter leurs difficultés ainsi que pour donner des conseils précieux.

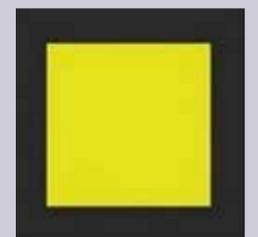
CYCLES DE FORMATIONS

Cette formation d'une durée de trois ans est organisée en quatre cycles de formation : JSP1, JSP2, JSP3 et JSP4.

Le cycle 1 correspond principalement à la découverte des matériels ainsi qu'à l'enseignement des comportements qui sauvent et des valeurs liées à l'engagement citoyen. Les cycles 2 et 3 portent sur une mise en œuvre simple des matériels et procédures pour aboutir en cycle 4 à des mises en situation contextualisées, proches de la réalité opérationnelle.



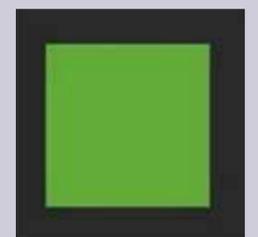
JSP 1



JSP 2



JSP 3



JSP 4

UN APPRENTISSAGE CITOYEN

Être Jeunes Sapeurs-Pompiers, c'est :

- Savoir comment alerter les secours
- Prévenir les risques de la vie courante
- Apprendre les techniques d'intervention
- Adopter la bonne conduite en cas de danger
- Effectuer les gestes de premiers secours

Formés au « Prompt Secours », les Jeunes-Sapeurs-Pompiers sont armés pour sensibiliser le grand public aux comportements qui sauvent. Ils sont à même de diffuser des messages de prévention à leur famille, mais également aux jeunes de leur âge. Dans les établissements scolaires, les JSP sont de véritables ambassadeurs en apportant leur témoignage, en faisant connaître les gestes de premiers secours ou en contribuant à la diffusion de la culture de la sécurité auprès de leurs camarades.

UNE FORMATION RECONNUE LORS DE L'ENGAGEMENT DE SAPEUR-POMPIER VOLONTAIRE OU LORS DE RECRUTEMENT COMME SAPEURS-POMPIERS PROFESSIONNEL

Une fois le BNJSP en poche, la plupart des jeunes contractent un engagement de Sapeurs-Pompiers Volontaires. Les compétences acquises lors de la formation sont alors validées et seules quelques formations complémentaires sur les moyens aériens et le tronçonnage restent à faire pour être opérationnel et partir sur les engins d'intervention.

LES ANIMATEURS JSP

Les JSP sont encadrés, lors des journées de formation par des animateurs JSP. Ces derniers suivent une formation de cinq jours, articulée autour de quatre modules :

- Un module de tronc commun (règles d'encadrement, réglementation, psychologie des adolescents)
- Un module pédagogique (mise en place et animation d'une séance de formation)
- Un module d'encadrement des activités physiques et sportives (mise en place et organisation d'une séance de sport)
- Un module « tutorat » pendant lequel les candidats ayant réussi les premiers modules, assurent avec un tuteur, 24 heures de face à face pédagogique avec les jeunes.

Annuellement, une à deux formations de ce type sont organisées dans le département. En 2022, elle a rassemblé, au mois de novembre, au CIS de Châtillon-en-Bazois, 10 stagiaires. Une session est déjà programmée en février 2023 pour former 14 stagiaires.



Au départ, seul l'insigne bronze désignait l'animateur JSP. Depuis 2022, deux autres insignes ont fait leur apparition.

Chaque insigne possède des conditions d'attribution :

- Bronze : insigne porté par les personnels titulaires du diplôme d'animateurs JSP
- Argent : insigne porté par les personnels titulaires du diplôme d'animateurs JSP et responsable de section ou animateur ayant 5 ans d'activité
- Or : insigne porté par les personnels titulaires du diplôme d'animateurs JSP et délégué départemental ou responsable de section ayant 5 ans d'activité ou animateurs ayant 10 ans d'activité.

Section Nevers/La Machine

Après une première section reçue au Brevet National de JSP en mai 2022, la section de Nevers a ouvert ses portes à de nouveaux jeunes en janvier 2023. Pour cette rentrée, ils ont fait le choix de se joindre au centre de secours de La Machine. La section gérée par Thibaut MONFORT, Sapeur-Pompier Professionnel au CSP Nevers St-Eloi et Julien DAUTELOUP, chef de centre de la machine, accueille 14 jeunes actuellement en 1ère année.



Section Varzy

La section de Varzy est la plus ancienne du département. Elle s'est désormais groupée avec les centres de secours de Prémary et Entrains-sur-Nohain et a accueilli de nouveaux jeunes en septembre 2021. Ils sont actuellement en 2ème année et sont 10. Cette section est dirigée par Jérôme GALLOIS et Valentin OLIVEIRA, Sapeurs-Pompiers du centre de secours de Varzy.



Section Montreuillon

Cette section, gérée par Gilles DUMARAY, Chef de centre de Montreuillon, a accueilli 7 jeunes en septembre 2021. Ils sont actuellement en 2ème année. Gilles a changé son ancien fonctionnement en faisant le choix de se joindre à six autres centres de secours : Moulins-Engilbert, Château-Chinon, Lormes, Corbigny, Ouroux-en-Morvan, Moux-en-Morvan.



Section Châtillon/Saint-Saulge

Ces deux sections, fonctionnant auparavant séparément, ont fait le choix de se regrouper. Gérée par Thierry AULARD, Adjoint au centre de centre de Châtillon-en-Bazois et Sélyne THUBIÈRES, Sapeur-Pompier au centre de secours de Saint-Saulge, cette section accueille actuellement 9 jeunes en 3ème année.



Section Saint-Amand-en-Puisaye

Cette section gérée par Anthony BOUCHARD, Sapeur-Pompier Volontaire au centre de secours de Saint-Amand-en-Puisaye a accueilli, après de nombreuses sections, de nouveaux jeunes en septembre 2020. Ils sont actuellement 5 à prétendre au BNJSP en fin d'année.





C'EST PAS L'ÂGE QUI COMPTE C'est toi!

UN FONCTIONNEMENT ENCADRÉ

Pour fonctionner, les sections de JSP doivent respecter les règles fixées par les textes et disposent d'un certains nombres d'outils :

UNE HABILITATION PRÉFECTORALE POUR ENSEIGNER
La formation des jeunes est encadrée réglementairement par des référentiels nationaux. Afin d'en assurer la mise en œuvre, l'UDSP58 dispose d'une habilitation préfectorale délivrée tous les deux ans.

UNE COPRODUCTION ENTRE LE SDIS58 ET L'UDSP58 POUR L'UTILISATION DU MATÉRIEL ET DES LOCAUX
Une convention de coproduction permet aux sections d'utiliser les locaux, le matériel et les personnels du SDIS58.

UNE COMMISSION DÉPARTEMENTALE DES JSP DE L'UNION DÉPARTEMENTALE DES SAPEURS-POMPIERS DE LA NIÈVRE
La commission des JSP de l'UDSP58 coordonne l'action des sections du département et en assure la cohésion.

UN COMITÉ PÉDAGOGIQUE ET D'ÉTHIQUE DÉPARTEMENTAL PRÉSIDIÉ PAR LE DIRECTEUR DÉPARTEMENTAL DU SERVICE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE LA NIÈVRE

Le comité pédagogique et d'éthique départemental des JSP coordonne l'action pédagogique des différentes sections, assure l'organisation des évaluations et du BNJSP.

LE RÉFÉRENT JSP DU SDIS58

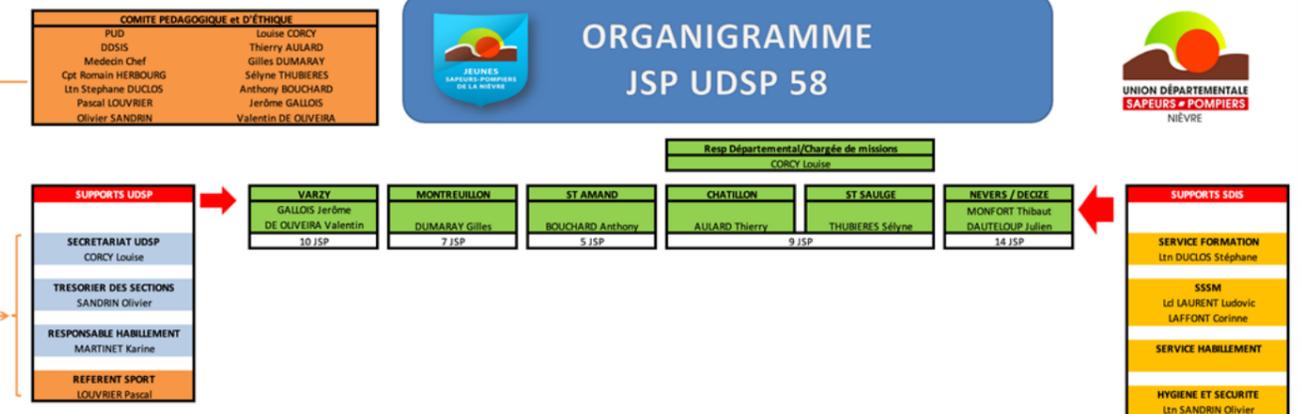
Le référent JSP du SDIS58, basé au groupement formation, assure l'interface entre l'UDSP58 et le SDIS58, notamment pour l'application de la convention de la coproduction.

LE DÉLÉGUÉ DÉPARTEMENTAL JSP

Désigné par le Président de l'UDSP58, il représente les JSP du département et leur encadrement au niveau régional. Il veille à l'application des directives régionales et fédérales et fait remonter les informations auprès des sections.

Composition de la commission voté le 25 novembre 2022 lors d'un Conseil d'Administration :

- Louise CORCY
- Dimitri BOURGEOIS
- Anthony BOUCHARD
- Olivier HUBERT
- Julien FREMY
- Pascal LOUVRIER (conseiller sport soutenu par la filière sportive du SDIS58)
- Karine MARTINET (responsable habillement)



DITES STOP AUX COMPORTEMENTS DEVIANTS

PARLEZ-EN !

STOP
HARCELEMENT !

COLOSSE
AUX PIEDS D'ARGILE
07 88 86 46 27



enfance 3018
L'association agencière pour l'enfance commerciale et récréative

NON AU HARCELEMENT
3020 Service & appel gratuits

VOIR LE CLIP
DE SENSIBILISATION



JEUNES SAPEURS-POMPIERS
DE FRANCE



COLOSSE
AUX PIEDS D'ARGILE

Nevae



RASSEMBLEMENT TECHNIQUE RÉGIONAL JSP

Les JSP de Nevers/Decize se sont rendus au Rassemblement Technique Régional des JSP 2022 accompagnés par Pascal THERASSE et Dimitri BOURGEOIS. Cette compétition s'est déroulée à La Clayette (71) le 7 mai 2022.

pour la cérémonie d'ouverture. Les épreuves d'incendie et de secourisme ont débuté à 14h15. Cette après-midi s'est terminée à 18h par une cérémonie de clôture et la remise des récompenses.

Après un bel accueil le matin, nos JSP se sont réunis, en début d'après-midi, avec les 13 autres équipes de la région



Félicitations à nos Jeunes Sapeurs-Pompiers pour leur performance et merci aux animateurs les ayant accompagnés



PROJECTION DU FILM VAILLANTE

Le film vaillante est sorti au cinéma le 2 février 2022. Ce film d'animation retrace le rêve d'une jeune fille souhaitant devenir Sapeur-Pompier Professionnel. Malheureusement en 1932, les jeunes femmes ne peuvent pas exercer cette profession mais c'est sans compter sur sa détermination lors d'une enquête sur la disparition des pompiers de la ville dans de mystérieux incendies.

Cette histoire peut rappeler celle de Françoise MABILLE, première femme Sapeur-Pompier de France. Après avoir obtenu son brevet de secouriste en 1973, elle demande au Chef du centre de secours de Barentin (Seine-Maritime) en 1974. Son premier engagement est signé le 6 janvier 1974 après l'accord du maire qui avait préalablement fait la demande auprès du ministre de l'Intérieur. Le gouvernement autorise finalement l'emploi des volontaires féminines début 1974.

A cette occasion, les Sapeurs-Pompiers sont venus au CinéMazarin (Nevers) et à l'Eden cinéma (Cosne-Cours-sur-Loire) représenter la profession, en collaboration avec les cinémas. L'amicale des Sapeurs-Pompiers de Nevers avaient même prévu un petit goûter pour partager un moment avec les enfants, répondre à leurs questions et faire quelques photos avec les véhicules.



LES AVENTURES DU PETIT NIVERNAIS

Et voilà, après un an absence, le petit Nivernais revient pour vous raconter quelques lignes des aventures du plus beau métier du monde, enfin à mes yeux, qui est celui de Sapeur-Pompier.

Vous aurez peut-être remarqués que je ne fais jamais la distinction entre pompier professionnel et pompier volontaire car pour moi, sur intervention, il n'y a aucune différence. Les sinistrés doivent compter sur nous tous, point final. Malheureusement ce n'est pas le cas de tous les pompiers mais j'y reviendrais plus tard.

Aujourd'hui, je vais vous raconter comment le Petit Nivernais a découvert cette passion qui ne le quittera plus jamais.

Tout a commencé durant l'été 1973 dans une petite ville du Bourbonnais où le Petit Nivernais, alors âgé de 13 ans, passait les vacances chez sa sœur et son mari qui était pompier volontaire. Le centre de secours, enfin plutôt le garage où étaient entreposés les deux véhicules d'intervention, se trouvait tout près de la maison,

Un matin de juillet, la sirène se mit à hurler ses 3 coups, indiquant qu'il fallait se rendre sans tarder au "garage" comme disaient les pompiers locaux. Les hommes du feu gardaient chez eux leur casque et leur veste de cuir qu'ils prenaient avant de se rendre au local.

TIENS ! PRENDS MON CASQUE! DIT LE BEAU-FRÈRE AU PETIT NIVERNAIS ET ACCOMPAGNE MOI AU GARAGE.

Le petit Nivernais, tout fier, pris le casque qu'on appelait aussi la gamelle, et courru jusqu'au garage où déjà un des hommes se dépêchait d'ouvrir les larges portes en bois, laissant apparaître l'engin tout brillant avec sa couleur rouge. Une odeur particulière venait aussi vous remplir les narines, cette odeur qui existe encore aujourd'hui dans toutes les casernes de France.

Le camion, utilisé pour feu de broussailles, sorti en premier. Il fut suivi par le vieux camion Ford. Un camion très particulier à conduire puisqu'il possédait trois places à l'avant et le volant était juste au milieu, un vrai chef d'oeuvre!

Le beau-frère du petit Nivernais s'installa donc au volant du vieux véhicule et démarra avec son gyrophare jaune tout en actionnant les cornes de feux ou plutôt son unique corne puisque la deuxième émettait un bruit qui ne faisait pas le "pom" mais plutôt le "han"! Enfin, n'oublions pas que nous étions dans les années 73 et que toutes les dépenses revenaient à la charge de la commune.

Le petit Nivernais regardant s'éloigner l'engin, remarqua que ce dernier laissait sur la chaussée une traînée d'eau marquant ainsi son passage. Ni une ni deux, le petit Nivernais se mit à courir en suivant les traces du vieux Ford. Heureusement, l'intervention n'était qu'à un kilomètre de là. C'était une haie de thuya qui était en proie aux flammes et le premier

engin avait déjà fait presque toute l'extinction et écartait tout danger pour le pavillon qui se trouvait à proximité. C'est à ce moment là qu'une immense émotion avait envahi le petit Nivernais au point de ne plus vouloir sortir de sa tête. Une émotion qui allait se transformer en passion. C'est lors de cette intervention que le petit Nivernais décida de devenir pompier!

Lorsque le petit Nivernais rentra chez sa sœur, celle-ci lui passa un sacré savon pour être parti sans prévenir et rentré tout plein de sueur! Il voulut lui parler de son désir de devenir pompier.

Ahh! Tu veux faire pompier! Mais pour ça il te faudra passer des concours, et toi à l'école tu n'es qu'un cancre! Pour les encouragements, le petit Nivernais s'attendait à autre chose!

MAIS LE BEAU-FRÈRE PRIS LA PAROLE:

Petit, si tu veux être Sapeur-Pompier, commence déjà par faire une demande au centre de secours de ton village pour être pompier volontaire, et après on verra! Le petit Nivernais avait ainsi été réconforté par les paroles de son beau-frère même s'il n'avait pas trop apprécié le petit sourire en coin de sa sœur. Mais il allait lui montrer de quoi il était capable pour aller au bout son nouveau rêve!

A la fin des vacances, le petit Nivernais fit sa demande de Sapeur-Pompier Volontaire qui fut acceptée par le Chef de Corps. Et après avoir passé la visite médicale obligatoire, il put enfin se présenter à la caserne le premier dimanche du mois suivant pour la manœuvre mensuelle. De cette fameuse première manœuvre, il s'en souvient encore! Il s'agissait du parcours sportif que le petit Nivernais ne craignait pas car à l'époque il aimait bien le sport. Mais vous allez voir qu'il existe différents sports et surtout différentes étapes pendant la manœuvre.

Il fit d'abord trois fois le parcours et ma foi, réalisa un temps correct pour une première! Tout content de son résultat mais bien fatigué quand même, il pouvait passer à la prochaine épreuve. C'est à dire la troisième mi-temps et le baptême. Et là, plus question de sport mais de payer chacun une tournée générale pour inaugurer son intégration! Oh ce n'était pas de payer sa tournée qui le dérangeait mais plutôt de boire de l'alcool et ce fut sa tournée et celle des autres. Le résultat ne se fit pas attendre! Les pieds du petit Nivernais n'arrivaient plus à marcher droit et lorsqu'il rentra à la maison il eu droit aux compliments courroucés de sa mère!

Quelques temps après la mésaventure de sa première manœuvre, il fut appelé avec d'autres sapeurs sur une intervention due aux coups de vent qui avait mis à mal quelques toitures dans le secteur. Le petit Nivernais était alors grimpé sur le toit avec un des collègues pour remettre des tuiles manquantes. N'ayant pas l'habitude de ce genre d'exercice, il était un peu maladroit. Mais ce qui le rassura c'est que son collègue, lui, était charpentier de métier et faisait ce travail tous les jours.

C'est maintenant que je reviens sur cette différence que font certains encore aujourd'hui entre professionnels et volontaires. Lorsque l'on est avec un volontaire où l'intervention demande une certaine maîtrise dans un domaine inconnu pour le professionnel et que ce dernier se trouve avec une personne exerçant ce métier, son savoir est très important. Il en va de même pour le volontaire sur un grand incendie par exemple où il pourra s'appuyer sur le savoir et l'expérience du professionnel! Chacun a sa place sur les interventions et il ne doit pas y avoir de différence!

**Fin de l'épisode!
Si cela vous plaît, dites le au responsable de UDSP58
et d'autres aventures du petit Nivernais suivront**

Citations pour tous les pompiers de France

**« Patient est le Pompier car il commence à chaque fois en bas de l'échelle! »
« Tu tombes, on tombe! »**

Alain PANNEQUIN



L'ACCOMPAGNEMENT DES PUPILLES SCOLARISÉS



Aide aux jeunes partant étudier à l'étranger
(frais de transport, frais d'hébergement et forfait hygiène-alimentation)

Aide financière à l'équipement du logement + prise en charge de la caution logement
(sur étude de dossier)



Prise en charge des frais d'inscriptions aux écoles et universités



Prise en charge des frais de centres aérés pendant les grandes vacances

Prise en charge de l'assurance habitation



Participation aux frais d'internat



Une prime de vacances



Mise à disposition de studios étudiants et colocations étudiantes dans certaines villes universitaires à prix réduits



Une prime de rentrée est versée à chaque nouvelle rentrée scolaire



Une prime de diplôme réussi est accordée sur production de justificatif



Prise en charge des frais de cantine (jusqu'à la fin du secondaire)

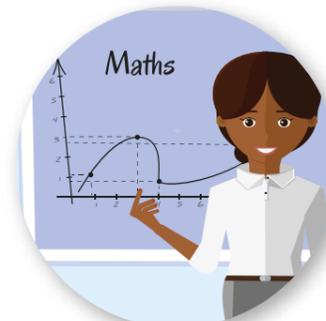


Une prime de fin d'études (HS) ou une prime de d'installation (SC) est versée à la fin de toute scolarité

Prise en charge totale de l'achat de matériel scolaire



Dotation périodique d'un ordinateur



Aide financière au soutien scolaire



NOUS AVONS FAIT **DON** DE NOTRE VIE.



Faites un **DON** pour les **1588** orphelins de sapeurs-pompiers

Aurélien Drethilly/ODP-FNSPF



Depuis 97 ans, l'Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide de sapeurs-pompiers de France (ODP) est aux côtés des orphelins et des familles dont le parent sapeur-pompier est décédé en ou hors service commandé.

Quotidiennement, elle s'efforce de leur apporter un Soutien moral et matériel, encourager la lecture, faciliter la poursuite des études, donner l'accès aux outils informatiques, améliorer les conditions de vie des pupilles, permettre aux enfants et à leur famille de partir en vacances...

Le soutien indéfectible des sapeurs-pompiers, des partenaires et des donateurs nous permet d'accompagner ces enfants et adolescents du jour du drame jusqu'à leur entrée dans la vie active voire tout au long de leur vie, mais également de développer de nouvelles actions et de les élargir à de nouveaux bénéficiaires.

L'ODP soutient aussi les sapeurs-pompiers (actifs et anciens, les PATS et les JSP) rencontrant des difficultés telles que le handicap, le chômage ou encore une maladie grave et les orphelins dont le conjoint du parent sapeur-pompier est décédé.

Pour pouvoir continuer à tenir nos engagements envers ces enfants et leur famille, nous avons besoin de votre soutien ! En leur nom, nous vous disons MERCI !!!

Jean-Paul Bosland
Président de l'ODP



Je souhaite soutenir l'ODP dans ses actions auprès des orphelins et des sapeurs-pompiers et fais un don, par chèque à l'ordre de l'ODP, d'un montant de : 20€ 50€ 100€ autre montant _____ €

Nom : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code postal : _____ Ville : _____

Mail : _____

Je souhaite recevoir une documentation sur l'association.

Vous pouvez également faire votre don sur Internet : www.oeuvredesupilles.fr

En faisant un don à l'ODP, vous bénéficiez d'une réduction fiscale de 66 % du montant de votre don, dans la limite de 20 % de votre revenu net imposable. Un don de 50 euros ne vous coûte réellement que 33 euros.

Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France
32, rue Bréguet - 75011 PARIS - Tél. : 01 49 23 18 18

Les informations recueillies dans ce formulaire sont enregistrées dans un fichier informatisé par l'ODP. Elles sont destinées à l'ODP et aux tiers mandatés par l'ODP à des fins de gestion interne, pour répondre à votre demande ou faire appel à votre générosité. Elles sont conservées pendant la durée strictement nécessaire à la réalisation des finalités précitées. L'ODP s'engage à ne pas sortir les données en dehors de l'Union Européenne. Conformément à la loi "informatique et libertés" et à la réglementation européenne, vous pouvez vous opposer à l'utilisation de vos données à caractère personnel. Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL. Vous bénéficiez d'un droit d'accès à vos données pour leur rectification, limitation, portabilité ou effacement, en contactant l'œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide des sapeurs-pompiers de France - 32 rue Bréguet, 75011 PARIS Tél. : 01.49.23.18.18.

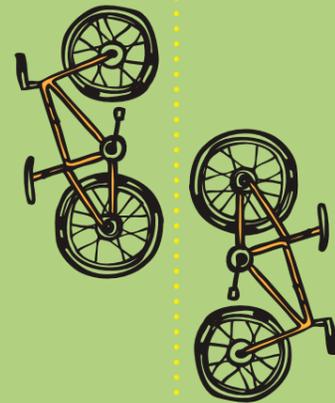


Œuvre des pupilles orphelins et fonds d'entraide de sapeurs-pompiers de France est reconnue d'utilité publique





MANIFESTATIONS SPORTIVES



PARCOURS SPORTIF SAPEURS-POMPIERS RÉGIONAL

Le 14 mai 2022 a eu lieu la finale régionale du Parcours Sportif et des épreuves athlétiques Bourgogne Franche-Comté à Belfort (SDIS90). La délégation Nivernaise était composée de 45 athlètes dont 22 JSP. De belles performances ont été réalisées par nos Nivernais.

Nous revenons à la maison avec 10 médailles. Ce sont donc 6 athlètes nivernais qui ont représenté la Nièvre à la FINAT qui s'est déroulée à Évreux le 18 juin.



PSSP DÉPARTEMENTAL PRÉMERY

Le 02 avril 2022 s'est déroulé le Parcours Sportif Sapeurs-Pompiers à Prémery. 95 athlètes s'étaient inscrits sur les différentes épreuves : grimper de corde, saut en hauteur, 800m, 1000m, lancer de poids, parcours sportif.

Félicitations à tous nos athlètes pour leur performance. Nombreux d'entre eux se sont qualifiés pour la finale régionale qui se tiendra à Belfort.

Merci aux Sapeurs-Pompiers et à l'amicale de Prémery appuyés par la filière sport et l'équipe de soutien logistique pour cette manifestation.





SOPHIE JACQUEMARD, CHAMPIONNE DE FRANCE DE SAUT EN HAUTEUR

Sophie Jacquemard, Sapeur-Pompier professionnel au Centre de Secours Principal Nevers/St-Eloi a obtenu le titre de Championne de France Sapeurs-Pompiers de saut en hauteur lors de la FINAT le 18 juin 2022 à Évreux dans l'Eure. Elle avait été qualifiée aux régionaux le 14 mai 2022 à Belfort



Depuis quand es-tu pompier ?
Je suis pompier depuis le 1 octobre 2001.

As-tu déjà été Sapeur-Pompier Volontaire ?
Non, lors de mon entrée, il n'y avait pas de Sapeurs-Pompiers Volontaire à Nevers.

Le sport t'a-t-il toujours passionné ou c'est grâce à ton métier de pompier que tu as commencé ?
J'ai toujours fait du sport. Je me suis inscrite dans un club d'athlétisme à mes 8 ans. J'ai fait beaucoup de sports mais pas de saut en hauteur. J'ai commencé le saut en hauteur seulement en arrivant aux pompiers.

T'entraînes-tu dans un sport en particulier ?
Non pas spécialement, dans une semaine, je fais du sport lors de mes jours de garde, de la natation, de la course à pied et du renforcement musculaire. J'avais repris une licence en 2020 dans un club d'athlétisme dans lequel j'avais intégré le groupe de demi-fond. J'ai arrêté ma licence suite à une blessure au tendon d'achille datant d'une ancienne compétition.

Peux-tu nous faire un récapitulatif de toutes les compétitions que tu as faites ?
J'ai commencé les compétitions de saut en hauteur en 2002. J'ai été classée deuxième au championnat de France des Sapeurs-Pompiers. J'ai, durant les 4 années qui ont suivi donc jusqu'en 2006, continué les compétitions de saut en hauteur

et ai été classée 1ère du championnat de France des Sapeurs-Pompiers. J'ai ensuite fait une pause de quelques années. J'ai repris les compétitions en 2020 en réalisant un pentathlon dans le cadre de l'athlétisme. C'est une compétition divisée en 5 épreuves : 100m haie, longueur, hauteur, poids, 800m. Je suis arrivée 3ème, c'est mon dernier titre national FFA (fédération française d'athlétisme) en tant que master.

Quelle a été ta meilleure performance de saut en hauteur ?
J'ai atteint les 1,58m lorsque j'avais 24 ans.

Comment vois-tu ton futur dans le sport au niveau des pompiers ?
Je souhaiterai me représenter l'année prochaine pour le dernier challenge avant changement.





Recrutement Championnat de France de football

Tu es SPP, SPV ou PATS ? Tu aimes le football ?

Rejoins l'équipe de l'Union
Départementale de football
des Sapeurs-Pompiers de la
Nièvre !



Viens disputer avec nous le
championnat de France de
National 2 à Valences (Drôme)
du 22 au 24 juin 2023

Contacts :
secretariatudsp58@gmail.com
Damien JANDARD : 06.59.35.62.18
Laurence MARTINET : 06.23.46.14.65



CHAMPIONNAT 2022 DE PÉTANQUE DES SAPEURS-POMPIERS DE FRANCE

À la suite du Championnat de pétanque des Sapeurs-Pompiers de la Nièvre organisé par l'Amicale de Saint-Benin d'Azy le 30 avril 2022, trois équipes se sont dirigées à Kerlouan (29) du 2 au 4 septembre 2022 pour disputer les 25ème Championnat de France de Pétanque Sapeurs-Pompiers.

À la suite de nombreuses parties disputées sous un temps mitigé, l'équipe de Cercy-la-Tour composée de Vincent

CHANDIOUX, François LEPERE et Pascal SUGIN s'incline en barrage, celle de Saint-Benin d'Azy composée de François VIGNERON, Jean-Luc PRUNIER et Nicolas ARBORE s'incline en 64ème de finale et l'équipe de Moulins-Engilbert/Pouilly-sur-Loire composée de Damien LACOMBE, Thierry LEVEL et Samuel LANGEVIN s'incline en 32ème de finale.

Félicitations à eux pour cette belle représentation.



LE COIN DU DROIT



LA PREVENTION DES RISQUES D'INCENDIE ET DE PANIQUE DANS LES ETABLISSEMENTS RECEVANT DU PUBLIC

Afin de minimiser les risques d'incendie et leur conséquences dans les différentes constructions, il existe plusieurs textes réglementaires spécifiques à ce sujet dans la législation française. Outre les établissements recevant du public, ces réglementations portent sur les immeubles de grande hauteur, les bâtiments d'habitation, les bâtiments relevant du Code du Travail et les installations classées pour la protection de l'environnement.

L'article R. 143-2 du Code de la Construction et de l'Habitation définit un établissement recevant du public comme étant "tous bâtiments, locaux et enceintes dans lesquels des personnes sont admises, soit librement, soit moyennant une rétribution ou une participation quelconque, ou dans lesquels sont tenues des réunions ouvertes à tout venant ou sur invitation, payantes ou non. Sont considérées comme faisant partie du public toutes les personnes admises dans l'établissement à quelque titre que ce soit en plus du personnel".

Chaque établissement recevant du public est classé en fonction de deux critères :

- 'type(s), selon la(es) activité(s) exercée(s) ; le type est défini par une ou plusieurs lettres (par exemple : type J pour les établissements ayant pour vocation principale d'héberger des personnes âgées présentant des difficultés d'autonomie ou des personnes handicapées, type Y pour les musées et les salles d'expositions temporaires à caractère culturel, type PS pour les parcs de stationnement couverts) ;
- catégorie, compte-tenu de l'effectif théorique total de public admissible dans celui-ci ; ces catégories sont au nombre de cinq (1ère catégorie pour ceux susceptibles de recevoir plus de 1500 personnes à 5ème catégorie pour les établissements les moins importants).

La réglementation relative aux établissements recevant du public est à ce jour la plus complète dans notre législation, par rapport aux autres types de construction. Elle fait l'objet de procédures d'études et de contrôles clairement définies par le décret n° 95-260 du 8 mars 1995, notamment par le biais des commissions de sécurité.

Depuis la fin du 19ème siècle, il existait dans certaines grandes villes des réglementations plus ou moins élaborées portant sur les risques d'incendie dans différents types de bâtiment. Suite au feu du magasin des "Nouvelles Galeries" à Marseille le 28 octobre 1938, outre la création du Bataillon des Marins-Pompiers de Marseille qui en a découlé,

une première réglementation de portée nationale intéressant les établissements recevant du public a vu le jour au début de l'année 1941.

Depuis, les grandes évolutions de la réglementation ont été la conséquence de différents sinistres majeurs qui ont fait malheureusement la une de la presse. Le principal texte applicable à ce jour (arrêté du 25 juin 1980 modifié, portant approbation des dispositions générales du règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public) découle de deux sinistres majeurs : incendie de la Discothèque "Le Cinq Sept" le 1er novembre 1970 avec 146 morts et incendies du collège Edouard Pailleron le 6 février 1973 avec vingt décédés dont seize enfants.

Depuis sa parution au journal officiel du 14 août 1980, cet arrêté a été modifié à plusieurs dizaines de reprises, la dernière datant du 7 février 2022. Outre des retours d'expériences, ces modifications sont notamment liées à l'évolution des techniques de construction, à l'évolution des modes d'utilisation des locaux, à l'évolution de la techniques concernant différentes installations (désenfumage, chauffage, installations électriques, éclairage, moyens d'extinction, etc.). Ces nouvelles dispositions, à l'exception de celles à caractère administratif ou portant sur les vérifications, ne sont applicables que lors des travaux de remplacement d'installation, de nouveaux aménagements ou d'agrandissement et uniquement aux parties de l'établissement modifiées (principe du droit français de non rétroactivité d'application d'un nouveau texte réglementaire, sauf si expressément prévu) ; cependant, ces nouvelles dispositions sont applicables en cas d'aggravation du risque présenté par l'établissement (augmentation de l'effectif de public admis par exemple).

L'arrêté du 25 juin 1980, est complété par différents arrêtés spécifiques à chaque type, par différentes instructions techniques (désenfumage, façades, atrioms, installations pour effets spéciaux, comportement au feu des sièges rembourrés et continuité des communications radioélectriques)

et par différentes normes rendues d'application obligatoire par le texte (installation de désenfumage, installations électriques, éclairage de sécurité, robinets d'incendie armés et système de sécurité incendie en particulier).

Pour chaque type d'établissement, un arrêté complémentaire vient préciser les conditions d'application de certaines dispositions définies dans l'arrêté du 25 juin 1980, les atténuer de plein droit ou les aggraver. Ces arrêtés définissent dans leurs deux premiers articles (sauf pour le type L), les activités qui relèvent de ce type et le mode de détermination de l'effectif théorique de public (déclaration, nombre de places assises, nombre de personnes par rapport à une surface) et le seuil de public en dessous duquel l'établissement reste classé en 5ème catégorie.

Les établissements classés en 5ème catégorie relèvent de dispositions spécifiques déterminées par l'arrêté du 22 juin 1990 modifié, portant approbation des dispositions complétant le règlement de sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public (dispositions applicables aux établissements de 5ème catégorie). Sauf cas contraire expressément prévu dans cet arrêté, les dispositions concernant les établissements de la 4ème à la 5ème catégorie ne sont pas applicables.



Les dispositions générales définies par l'arrêté du 25 juin 1980 se déclinent en plusieurs sous-parties qui portent sur :

- les généralités (articles GN), qui portent sur tous les établissements recevant du public ;
- les dispositions applicables aux établissements du premier groupe (articles GE) ;
- les dispositions constructives (articles CO), qui visent les conditions d'accès des secours et de réalisation de l'accessibilité des sapeurs-pompiers en façade par l'extérieur, la stabilité au feu, le mode de distribution intérieur, les conditions d'isolement des locaux à risques particuliers d'incendie, les règles de détermination et de réalisation des dégagements horizontaux et verticaux et les dispositions pour la mise à l'abri des personnes à mobilité réduite ;
- les aménagements (articles AM), qui définissent les critères de réaction au feu des différents revêtements de plafonds, muraux et de sol, du mobilier et des tentures ;
- le désenfumage (articles DF), qui détermine les conditions dans lesquels doivent être désenfumés les escaliers, les circulations horizontales et les locaux ; ces articles sont complétés par l'instruction technique n° 246 relative au désenfumage dans les établissements recevant du public, qui fixe les modalités de détail dans les différents cas, tant pour le désenfumage naturel que le désenfumage mécanique ;
- les installations de chauffage (articles CH), qui portent sur les différents modes de chauffage et installations de ventilation mécanique contrôlée ;
- les installations de gaz combustibles et d'hydrocarbures liquéfiés (articles GZ) ;
- les installations électriques (articles EL) ;
- les installations d'éclairage (articles EC), qui visent les dispositions en ce qui concerne l'éclairage normal et l'éclairage de sécurité ;
- les ascenseurs, les escaliers mécanique et les trottoirs roulants (articles AS) ;
- les grandes cuisines (articles GC), qui définissent les conditions d'isolement des locaux qui abritent des appareils de cuisson et de remise en température dont la puissance cumulée est supérieure à 20 kW, ainsi que les caractéristiques des appareils et leurs équipements d'évacuation des conduits d'évacuation d'air vicié, de buées et de graisses ;
- les moyens de secours (articles MS), qui définissent notamment les caractéristiques de la défense extérieure contre l'incendie, des moyens d'extinction, des systèmes de sécurité incendie (détection automatique et équipement d'alarme), des services de sécurité, des moyens d'alerte des secours extérieurs et des plans et consignes

Comme indiqué plus haut, les études de dossiers concernant les établissements recevant du public et leurs différentes visites (avant ouverture au public, de réception de travaux, périodiques ou inopinées) sont assurées par différentes commissions de sécurité, au sein desquels les personnels du Bureau Prévention sont la "cheville ouvrière".

Dans le département de la Nièvre, l'organisation des études et des visites est organisée comme suit :

- **sous-commission départementale de sécurité, présidée par le Préfet ou son représentant :**

études de tous les dossiers, quel que soit la catégorie ; elle se réunit à cet effet en moyenne toutes les deux semaines ;

visites des établissements de 1ère catégorie et de certains établissements dans certains cas prévus réglementairement (maison d'arrêt de Nevers par exemple) ;

- *visites de tous les établissements qui ne relèvent pas de la compétence obligatoire de la sous-commission départementale de sécurité.*

Commandant Philippe ROSSIGNOL
Chef du Service Prévention et membre du CA 58



Bienvenue à la Maison des sapeurs-pompiers de France

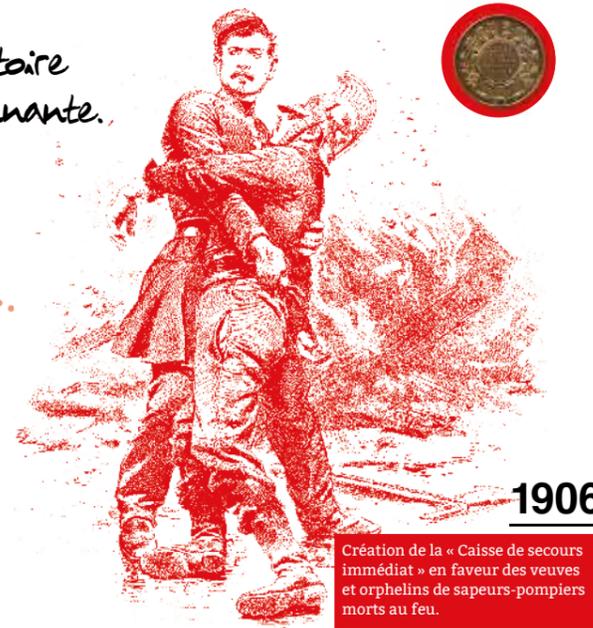
L'histoire fédérale s'affiche et s'expose au sein de la Maison des sapeurs-pompiers de France. Afin de la conter à ceux qui désirent la connaître, les lignes qui suivent contiennent quelques conseils et anecdotes. Vous pourrez ainsi guider le visiteur curieux et mettre en évidence quelques points-clés.

Forte de ses 140 ans d'existence, l'histoire de notre fédération est riche et foisonnante. A vous de la transmettre à présent.

L'histoire de la Maison des sapeurs-pompiers de France a fait l'objet d'une publication précise par Monsieur Joan Deville à qui nous empruntons les lignes qui suivent.

Dès la création, en 1882, de ce qui deviendra la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France, la nécessité de disposer d'un lieu de réunion, et au besoin d'administration, s'est fait sentir. En effet, la tenue d'assemblée dans des locaux divers et prêtés n'était pas favorable au bon fonctionnement de l'association et aléatoire.

Le siège, d'abord à Reims, ville où l'association fut fondée en 1882, est transféré en février 1895 à Paris (ville où il restera jusqu'à nos jours),



L'HISTOIRE des SAPEURS - POMPIERS DE FRANCE

rue de Châteaudun, des réunions devant continuer à se tenir ici ou là, mais dès le mois suivant il est fixé rue Taitbout.

En mars 1898, il est à la Bourse du Commerce [...] Peu avant la Première Guerre mondiale, le 15 juillet 1914 exactement, il est établi 22, rue de Dunkerque.

En fait l'objectif poursuivi vise à disposer de locaux qui seraient non seulement des salles de réunion, mais en plus une sorte de « maison » où les sapeurs-pompiers provinciaux de passage pourraient être reçus, voire hébergés...

En juin 1955 est lancée une souscription nationale pour réunir les fonds nécessaires à l'achat de celle-ci, mais on devra, pour commencer, se contenter d'un seul appartement sis 27, rue de Dunkerque.

Petit à petit, le patrimoine fédéral s'accroît dans ce même immeuble au gré des cessions d'appartements et de chambres de bonnes.

En 1997, Daniel Ory, candidat à la présidence de la Fédération, ressort des cartons ce vieux projet de 1955 et fait campagne notamment sur l'acquisition d'une « Maison des sapeurs-pompiers ». Il lance, dès son



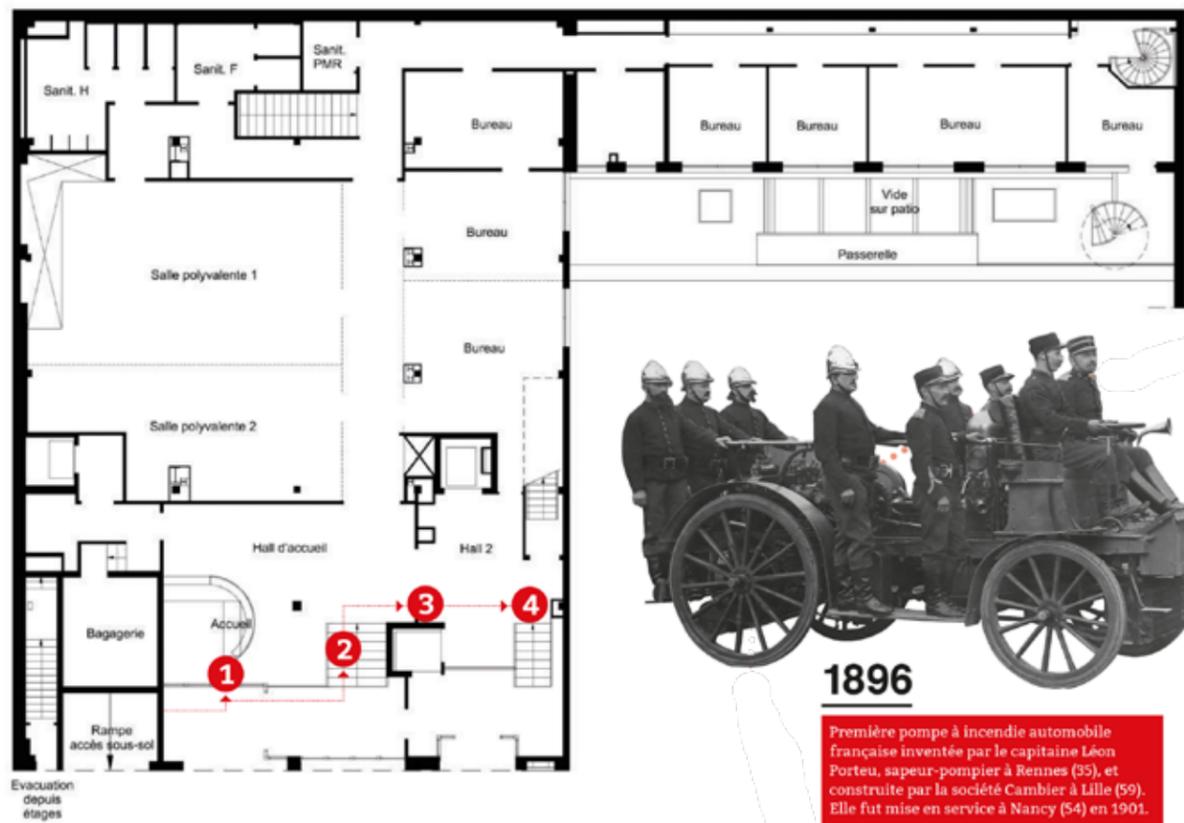
Acquisition de la « Maison des sapeurs-pompiers de France », immeuble sis 32, rue Bréguet à Paris (11^e).

élection, une souscription pour permettre à tous les sapeurs-pompiers qui le souhaitent de participer à cette acquisition collective. Une souscription symbolisée par les briques visibles au 1^{er} étage.

L'immeuble du 32 rue Bréguet, une ancienne manufacture de chaussures, est finalement acheté en 1999. Après Reims, la rue de Châteaudun, la rue Taitbout, la Bourse du Commerce, le 22, puis le 27 de la rue de Dunkerque, la Fédération déménage son siège pour la septième fois de son histoire.

Le colonel Faure lance, en 2012, une longue phase de travaux qui permettront de rénover et agrandir les espaces de travail et de réunion. Après plusieurs mois de travaux, les nouveaux locaux sont inaugurés le 18 juin 2015 en présence de Monsieur Bernard Cazeneuve, alors ministre de l'Intérieur. En 2018, suite à son élection à la présidence de la FNSPF, le colonel Allione lance une seconde phase de travaux comprenant le réaménagement du plateau d'accueil et la création du parcours de visite.





1896
Première pompe à incendie automobile française inventée par le capitaine Léon Porteu, sapeur-pompier à Rennes (35), et construite par la société Cambier à Lille (59). Elle fut mise en service à Nancy (54) en 1901.

Le monument sera exécuté en cuivre repoussé et soudé aux dimensions de 3,20 m de hauteur sur 1,75 m de diamètre, et installé en octobre 1968 à Vailly-sur-Aisne.

3 FRISE CHRONOLOGIQUE

C'est en 1873 que, pour la première fois, est évoqué par le capitaine Charles Michel le projet d'organisation de la « profession » des sapeurs-pompiers volontaires de l'époque. En 1875, un décret réorganisant les sapeurs-pompiers après la dissolution de la garde nationale fait beaucoup de mécontents. Alors même qu'ils pratiquent librement depuis 100 ans un engagement au service de leurs concitoyens, les sapeurs-pompiers n'ont en effet pas été consultés sur cette réorganisation de leur corps parce qu'ils n'ont pas d'instance représentative !

Las, le capitaine Charles Michel, qui cherche toujours à fédérer les officiers et sous-officiers de son département de l'Aisne, finit par les convier, quelques années plus tard, le 18 septembre 1881 à Vailly.

Cette invitation à Vailly finit par dépasser les frontières du département et ce ne sont pas moins de 93 hommes qui feront le déplacement. Quatre-vingt-treize sapeurs-pompiers qui ont un point commun : ils sont tous issus de la garde nationale ; et un seul objectif : ils veulent créer un espace fraternel, capable de les réunir, où ils s'administreront eux-mêmes, en toute liberté selon leurs propres règles. Ils veulent une organisation qui portera la voix des pompiers de France.

Le capitaine Léon Pathoux de Reims devient, ce 18 septembre 1881, le premier président de cette Fédération en attendant l'arrêté d'autorisation du préfet de la Marne daté, lui, du 13 mars 1882.

Le 17 septembre 1882, date du premier congrès qui se tient à Reims,



18 & 19 SEPTEMBRE

1881

Le capitaine Charles MICHEL, chef de la compagnie des sapeurs-pompiers de Vailly-sur-Aisne, réunit 93 officiers et sous-officiers pour étudier et améliorer les conditions de travail des soldats du feu. Ce sont les prémices de la Fédération.



Points-clés

- ▶ 200 ans d'évolution du casque de sapeurs-pompiers se cotoient.
- ▶ Les 2 superbes casques, modèle 1812 à chenille noire (l'un avec une plaque au coq et l'autre avec une plaque à l'aigle), sont des casques de sapeur.
- ▶ Le cimier, cette excroissance sur le haut du casque, avait pour objectif d'amortir la chute de matériaux sur la tête du sapeur qui le portait. Il a rétréci au fil du temps, mais il est toujours présent, même aujourd'hui sur le casque F1.
- ▶ Le casque modèle 1933, également appelé « casque tradition », est directement hérité du casque Adrian qui équipait les soldats de la Grande Guerre. Il est aujourd'hui encore fréquemment utilisé lors des cérémonies par le porte-drapeau et sa garde. Il équipe également les sapeurs-pompiers civils et militaires lors des défilés du 14 Juillet à Paris.
- ▶ Le casque en tôle noire, également appelé « casquette de feu », était utilisé dès la moitié du XIX^e siècle. Les communes les plus riches équipaient leurs sapeurs d'une casquette de feu pour aller en intervention et d'un second casque plus « noble » réservé exclusivement pour les défilés et la parade.
- ▶ Les plaques des casques affichaient parfois les armoiries des villes.
- ▶ Certains casques d'officiers étaient dorés à l'or fin et relevaient d'un véritable travail d'orfèvre.

1 EXPOSITION DE CASQUES

Largement visibles depuis l'extérieur, 2 vitrines exposent 8 coiffes de sapeurs-pompiers. Le casque est un élément-clé du patrimoine sapeur-pompier évoluant au gré des époques. Les premiers apparurent à la fin du XVIII^e siècle.

2 VITRINE OBJETS HISTORIQUES Maquettes du monument au mort de Vailly-sur-Aisne

Un monument a été élevé à Vailly-sur-Aisne à la mémoire d'Auguste Michel,

sapeur-pompier mort en service commandé et de son fils Charles Michel, fondateur de la Fédération.

Le conseil d'administration décide le 11 avril 1964 de confier la réalisation du monument à M. Francis Burette, sculpteur à Champigny-sur-Marne. Ce dernier va présenter 2 projets sur les thèmes « l'homme et le feu » et « la flamme ». Le premier projet étant considéré comme trop abstrait, la flamme sera retenue et validée le 3 août 1966 par le conseil d'administration.



Quelques dates qui peuvent retenir votre attention :

- ▶ 1887 Naissance de l'Union départementale des sapeurs-pompiers de l'Eure-et-Loir. Certainement la première en France
- ▶ 1890 Naissance du premier journal fédéral appelé « Le Courrier officiel de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie ». Sa publication presque ininterrompue pendant 130 ans, s'achève en 2020
- ▶ 1896 Première pompe à incendie automobile
- ▶ 1900 Création de la médaille d'honneur des sapeurs-pompiers, dite « médaille trentenaire » décernée après 30 années de service.
- ▶ 1926 Naissance de l'ODP
- ▶ 1948 Création de l'une des premières sections de Jeunes sapeurs-pompiers à Vienne
- ▶ 1976 Publication d'un décret autorisant les femmes à devenir sapeur-pompier, dans la filière incendie
- ▶ 2008 Un détachement constitué de sapeurs-pompiers civils défile sur les Champs-Élysées le 14 Juillet. Ce sont les prémices du « Bataillon des sapeurs-pompiers de France »
- ▶ 2020 Au cœur d'un réseau de 7 000 amicales, 97 unions départementales, 4 associations ultra-marines et 13 unions régionales, la FNSPF regroupe plus de 277 000 adhérents
- ▶ 2031 La Fédération fêtera ses 150 ans de vie, l'histoire continue et s'écrit chaque jour.

le président Pathoux, après le vote de l'Assemblée, constatera « que la Fédération est réellement constituée ».

4 PLAQUE DE CITATION À L'ORDRE DE LA NATION

Le 30 août 1947, le gouvernement de Paul Ramadier cite la Fédération nationale des sapeurs-pompiers français à l'ordre de la Nation : « Par leur héroïsme et leur sang-froid au cours de la lutte contre les multiples

incendies survenus durant les hostilités et par leur participation inlassable à toutes les modalités de la Résistance durant l'occupation, les officiers et les sapeurs des Corps composant la

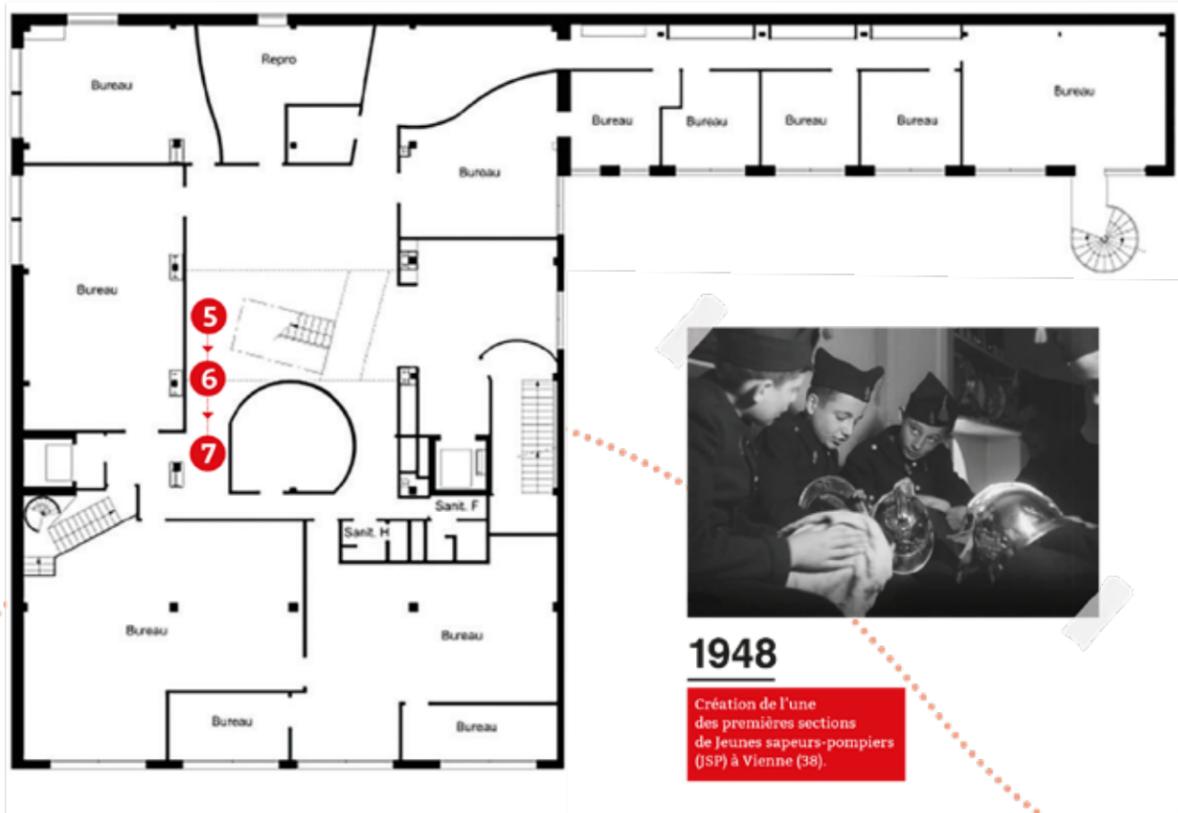
Le rez-de-chaussée accueille aujourd'hui :

- Les salles AGORA où se réunissent les instances et les commissions (JSP, Anciens, Histoire et musées, SPV, SPP... il y en a 24 à la FNSPF) et groupes de travail, journées à l'attention des PUD-PUR ou journées de formation.
- Le service Hébergements & Moyens généraux.

Fédération Nationale se sont acquis des titres incontestables à la reconnaissance du Pays ».

Le président de la Fédération, le commandant Paul Geoffroy, écrira dans les colonnes du « Sapeur-Pompier » « que le libellé de cette citation ne laisse aucun doute : ce sont les Officiers et les sapeurs de tous les Corps français sans exception qui, par leur valeur, leur dévouement à servir, leur action dans la Résistance, bénéficient de cet honneur. Indépendamment des récompenses individuelles et de celles décernées à certains Corps, le Gouvernement a voulu témoigner sa reconnaissance à tous les Sapeurs-Pompiers unis dans le sein de notre Grande Fédération Nationale. »

Cette citation récompense la fidélité du corps des sapeurs-pompiers à la République et aux valeurs qu'elle incarne alors même que le pouvoir exercé par Vichy ne s'appuie plus sur les valeurs républicaines en collaborant. Les sapeurs-pompiers ont su continuer d'œuvrer pour l'intérêt général et pour les valeurs incarnées par la constitution et la déclaration des droits de l'Homme et du citoyen : Liberté, Égalité, Fraternité et Universalité.



1948

Création de l'une des premières sections de Jeunes sapeurs-pompiers (JSP) à Vienne (38).

Points-clés :

- La médaille pour actes de courage et de dévouement, également appelée médaille de sauvetage, a été créée en 1820. C'est la plus ancienne des médailles d'honneur en France.
- La médaille d'honneur des sapeurs-pompiers a été créée en 1900. Elle était en argent, ne comportait qu'un seul échelon et était attribuée après 30 années de service. Aujourd'hui elle comporte 4 échelons, dont le premier en bronze décerné après 10 années de service.
- La médaille du mérite fédéral a été créée en 1961.

7 EXPOSITION D'OBJETS EN VITRINE

Les valeurs des sapeurs-pompiers de France constituent le fil guide de cet espace d'exposition. Chacune des 16 vitrines contient des objets qui illustrent tant la vie fédérale que le quotidien des sapeurs-pompiers et qui symbolisent une valeur.

À titre d'exemple :

- Fraternité :** une coupe offerte par les sapeurs-pompiers anglais à la fin du XIX^e siècle appelée « Loving cup »
- Entraide :** symbolisée par un casque d'officier modèle 1885 et une collection d'insigne vendus au profit de l'ODP des années 1920 à 1960. Cette coiffe est celle du commandant Guesnet (plaque marquée de la commune de La Neuville-en-Hez), président fondateur de l'ODP.

Solidarité : représentée par la plaque souvenir de la marche des 100 000 organisée à Paris en 1911

Le 1^{er} étage accueille aujourd'hui :

- Le service Action sociale & solidaire
- Le service Communication & Animation du réseau
- Les éditions

Dès ses débuts, les dirigeants de la Fédération ressentent la nécessité d'avoir un moyen de communication entre ses membres. Elle commence par patronner « la Revue des sapeurs-pompiers », 14 pages qui paraissent tous les dimanches. Avant de lancer, en 1889, son propre organe qu'elle nomme « Le Courrier officiel de la Fédération des officiers et sous-officiers de France et d'Algérie ». En 1904, ce journal devient le bimensuel « Le Sapeur-pompier » et laisse une grande place au rôle politique de la Fédération et à ses aspirations.

Après une coupure en 1914 et 1915 du fait du 1^{er} conflit mondial, et une parution irrégulière pendant la Seconde Guerre mondiale, le journal paraît tous les deux mois jusqu'en 1977. Il est alors distribué gratuitement à 11 000 membres, puis à 21 000 en 1955 et 35 000 en 1965.

En 1974, le colonel Collinet, alors président

de la Fédération, propose « d'autonomiser le journal ». L'abonnement est dissocié de la cotisation fédérale et il prend petit à petit la forme qu'on lui connaît afin d'être, comme le dira le colonel Sibué, un journal écrit « par des pompiers pour des pompiers ».

En 2000, le colonel Richard Vignon, qui sera élu trois ans plus tard à la tête de la Fédération, lui donne une nouvelle impulsion en faisant « Le Sapeur-Pompier magazine », une publication technique mais aussi un véritable outil de communication auprès du grand public. Il changera plusieurs fois de nom avant d'être associé au magazine Soldats du Feu en 2020.

19 MAI
1961

Création de la médaille du mérite fédéral.



5 ENSEMBLE DE DRAPEAUX

Par décret signé de Monsieur Gaston Doumergue, président de la République française, en date du 4 avril 1926, la médaille d'or est accordée pour actes de courage et de dévouement à la Fédération nationale des sapeurs-pompiers français.

Drapeau des cadets

C'est après 1870 que l'on voit apparaître, dans le corps des sapeurs-pompiers, les premiers jeunes, appelés, suivant les villes, « pupilles, apprentis, novices ou encore élèves pompiers ». Ils ont entre 14 et 18 ans et sont souvent fils de sapeurs-pompiers. Le terme de « pupilles » est remplacé progressivement par celui de « cadets » suite à la création en 1917 des « Pupilles de la Nation », reconnaissance de l'État donnée aux enfants de soldats tués lors de la Première Guerre mondiale ou aux orphelins de parents tués dans les bombardements.

Les premières sections de JSP voient le jour entre 1947 et 1948, à Sainte-Foy-lès-Lyon, dans le Rhône, et à Vienne, dans l'Isère.

Le 18 novembre 1971, la Fédération nationale décide d'intégrer les cadets à ses adhérents en leur proposant d'abord une cotisation symbolique et qui ne leur permet pas de bénéficier des avantages accordés aux membres actifs.

Drapeau de la FNSPF

Au cours de son histoire, la Fédération a déjà changé à 7 reprises d'appellation et pour chacune d'entre elles correspond un drapeau :

- ▶ 1882 – Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs-pompiers de France et d'Algérie
- ▶ 1900 – Fédération des sapeurs-pompiers français
- ▶ 1907 – Fédération nationale des sapeurs-pompiers français
- ▶ 1950 – Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France et de l'Union française
- ▶ 1959 – Fédération des sapeurs-pompiers de la République
- ▶ 1965 – Fédération nationale des sapeurs-pompiers français
- ▶ 1997 – Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France

Un concours national, lancé à la fin de l'année 1974, conduit à la création d'un insigne de poche et, en 1977, un drapeau acheté par une souscription nationale leur est officiellement remis lors du Congrès national des sapeurs-pompiers.

Au début des années 2000, l'appellation « cadets » est abandonnée pour être remplacée par « Jeunes sapeurs-pompiers ».

La devise des cadets : **savoir pour servir.**

6 EXPOSITION DE MÉDAILLES

Les médailles officielles et associatives du monde des sapeurs-pompiers et PATS sont ici exposées.

- Médailles d'honneur des sapeurs-pompiers pour ancienneté (4 échelons) ;
- Médailles d'honneur des sapeurs-pompiers pour services exceptionnels (3 échelons) ;
- Médailles de la sécurité intérieure (3 échelons avec agrafe sapeur-pompier) ;
- Médailles pour actes de courage et dévouement (5 échelons) ;
- Médailles d'honneur régionale, départementale et communale (3 échelons) ;
- Médailles du mérite fédéral (3 échelons) ;
- Médaille fédérale des musiques (3 échelons) ;
- Médaille de l'Œuvre des pupilles (3 échelons) ;
- Médaille de membre d'honneur de la FNSPF.



27 MARS
1926

Création de l'Œuvre des pupilles par le commandant Georges Guesnet.



8 PLAQUES ODP ET BUSTE DU COMMANDANT GUESNET

À sa création en 1926, la mission de l'Œuvre des pupilles est d'apporter son soutien, moral et financier, aux enfants et veuves dont le parent ou l'époux est décédé en service commandé.

En 1993, le conseil d'administration prend une décision fondamentale : les orphelins dont le parent sapeur-pompier est décédé hors service commandé sont désormais pris en charge sous certaines conditions. Ils pourront ainsi bénéficier, si nécessaire, du versement d'une allocation trimestrielle, et dans le cas contraire la « reconnaissance pupille » leur ouvrira l'accès à toutes les autres actions de soutien de l'ODP.

En 1999, un remaniement au sein de la famille des sapeurs-pompiers vient à nouveau à élargir le champ d'actions de l'Œuvre : la « Charte pour la mise en place d'un réseau d'action sociale chez les sapeurs-pompiers » lui attribue le rôle curatif de l'action sociale. L'ODP se voit ainsi confier la tâche nouvelle d'assister les sapeurs-pompiers et leur famille dans le besoin.

Le 31 mars 2006, elle devient l'Œuvre des pupilles orphelins et fond d'entraide des sapeurs-pompiers de France.

9 LA BOUTIQUE

Au début des années 80, pour offrir un service supplémentaire à ses adhérents et sympathisants, la Fédération vend de manière informelle des médailles, des insignes et quelques ouvrages. Devant le succès et les bénéfices engrangés non compatibles avec une structure associative, la création d'une société commerciale indépendante s'avère indispensable. La Boutique est ainsi créée en novembre 1994.

Le commandant Bichot, alors trésorier général de la Fédération, devient le premier gérant de la Boutique avec des stocks qui se trouvent chez lui, à Yvetot. Il est vite rejoint par des salariés pour faire face aux commandes qui ne cessent d'augmenter. Pour autant, il n'existe toujours pas de boutique physique, tout au plus, quelques vitrines présentant les produits phares présentés au sein de la Maison des sapeurs-pompiers de France.

L'achat de l'immeuble Rue Bréguet permet enfin d'ouvrir une vraie boutique au siège avec du stock et de la vente directe. Boutique dont le siège et les stocks ont été déménagés en Seine-et-Marne il y a quelques années. L'année 2021 voit à nouveau l'arrivée d'un petit stock de produits au siège de la MSPF, avec paiement et retrait sur place.

La bibliothèque

Cet ensemble d'ouvrages sur le monde des sapeurs-pompiers est une partie infime de la littérature qui traite du sujet.

Vous pouvez notamment y trouver des ouvrages de Joan Deville, Jacques Perrier, Jacques Decloquement, André Horb, Jean-François Schmauch, etc. La plupart de ces auteurs sont membres fondateurs du comité national d'histoire des sapeurs-pompiers créé en 1995 sous l'impulsion du colonel Bernard Janvier, alors président de la Fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.

Le 2^e étage accueille aujourd'hui :

- Le cabinet
- La délégation générale
- Le service Développement
- Le service Juridique
- Le service Administration & Finances

10 GALERIE DES ANCIENS PRÉSIDENTS DE LA FÉDÉRATION ET DE L'ŒUVRE DES PUPILLES

Les présidents fondateurs :

Léon PATOUX et Alfred LATOUR, présidents fondateurs de la Fédération Georges GUESNET, président fondateur de l'Œuvre des pupilles Bernard JANVIER, à l'initiative de la création de la Mutuelle nationale

Les présidents qui moururent en fonction :

Léon PATOUX, Alfred LATOUR, Georges GUESNET, Jules LERONDEAU.

Les présidents élus les plus jeunes :

Pierre COLLINET à 38 ans, Georges GUESNET à 40 ans, Richard VIGNON à 44 ans

Et les plus âgés :

Jules LERONDEAU à 73 ans, Pierre GEOFFROY à 62 ans.

Les présidents qui ont duré :

Georges GUESNET, 33 ans ou Pierre COLLINET, 28 ans

Un président agriculteur producteur de fromage :

Pierre-Amédée MIGNOT (de Livarot)

Un président qui débuta commandant et finit colonel :

Pierre COLLINET

Un président qui débuta colonel et finit préfet :

Richard VIGNON

Un président qui fut renversé (le seul) par ses opposants :

Pierre-Amédée MIGNOT

Les présidents d'honneur :

Bernard JANVIER, Daniel ORY, Richard VIGNON et Éric FAURE

Bureau de la MNSPF

C'est au congrès de Rouen, les 29, 30 et 31 octobre 1992, que l'assemblée générale de la Fédération acte la possibilité pour la

mutuelle des sapeurs-pompiers de Midi-Pyrénées de prendre le nom de « Mutuelle nationale des sapeurs-pompiers ». La MNSPF est ainsi créée le 1^{er} janvier 1993. Une époque où près de 30 % des sapeurs-pompiers volontaires n'ont pas de mutuelle.

11 CADRES DES INSIGNES

Cette collection particulièrement complète des insignes fédéraux de 1881 à 1907 représente bien le sentiment et la fierté d'appartenance à la fédération dès ses origines.

Tous ces insignes fédéraux révèlent une héraldique commune

La partie centrale du motif, appelée faisceau de licteur, représente des faisceaux constitués par l'assemblage de branches longues et fines liées entre elles par des lanières et surmontées d'un casque de sapeur-pompier.

Le faisceau de licteur représente l'union et la force des citoyens français réunis pour défendre la Liberté. C'est un des symboles de la République française « une et indivisible », tel un faisceau.

Des branches d'olivier, symbolisant la paix, entourent le motif qui repose sur deux haches, outil de sape par excellence.

Au premier plan, un médaillon indique la fonction de celui qui porte l'insigne.

12 MATÉRIELS D'EXPOSITION SUR LA TERRASSE

- Lance à mousse de diamètre 45
- Grosse Lance de diamètre 110
- Coupe sagittale d'une bouche d'incendie
- Batte à feu
- Coupe sagittale d'une pompe
- Coupe sagittale d'un vide-cave

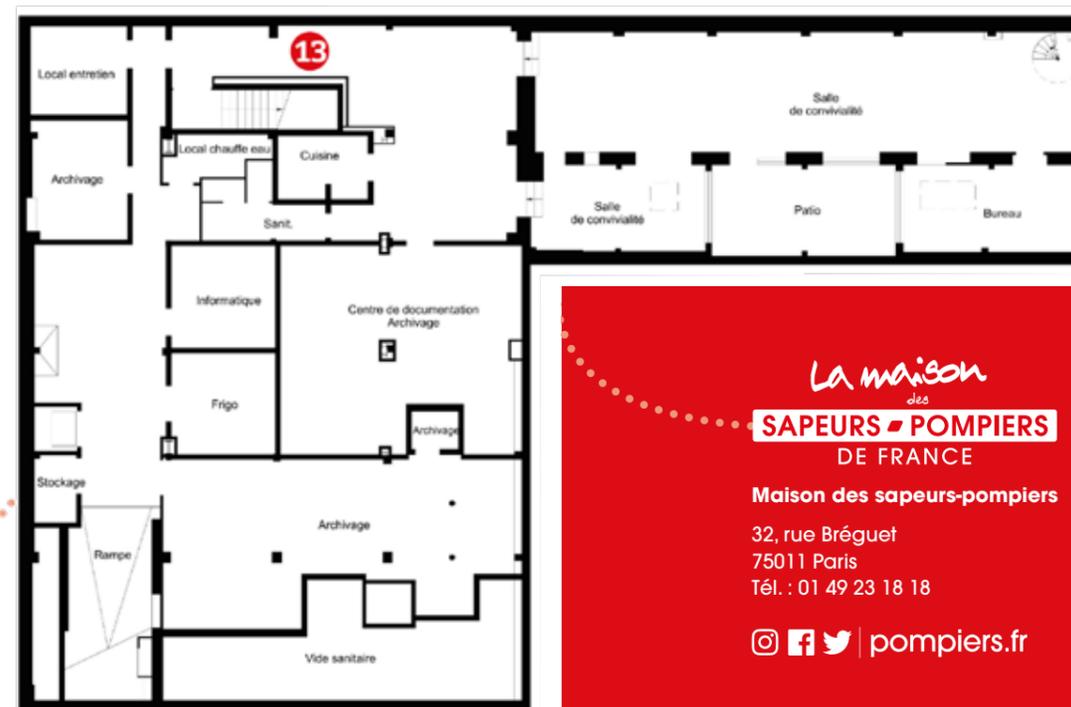
Le 3^e étage accueille aujourd'hui :

- Les espaces dédiés aux élus : présidents et comités exécutifs



Sous sol :

- Photos des événements sapeurs-pompiers de France



Une centaine de pièces exposées sous forme de dons ou de prêts tout au long de ce parcours de visite :

- Moins de 10 pièces proviennent des collections de la Maison des sapeurs-pompiers de France
- Une trentaine de pièces proviennent des collections du Musée du Val-d'Oise et de son président, Patrice Marembert
- Une soixantaine de pièces proviennent des collections de l'Union départementale des sapeurs-pompiers du Doubs et de Sébastien Freidig



Unité de Valorisation Énergétique des déchets SONIRVAL

38 route de Vauzelles
58600 FOURCHAMBAULT

Tél. : 03 72 31 31 31

www.veolia.fr



LA FIBRE ARRIVE



Testez votre éligibilité sur :
nievrenumerique.fr



DÉPLOIEMENT • RÉFÉRENCEMENT • DÉLAIS • RACCORDEMENT

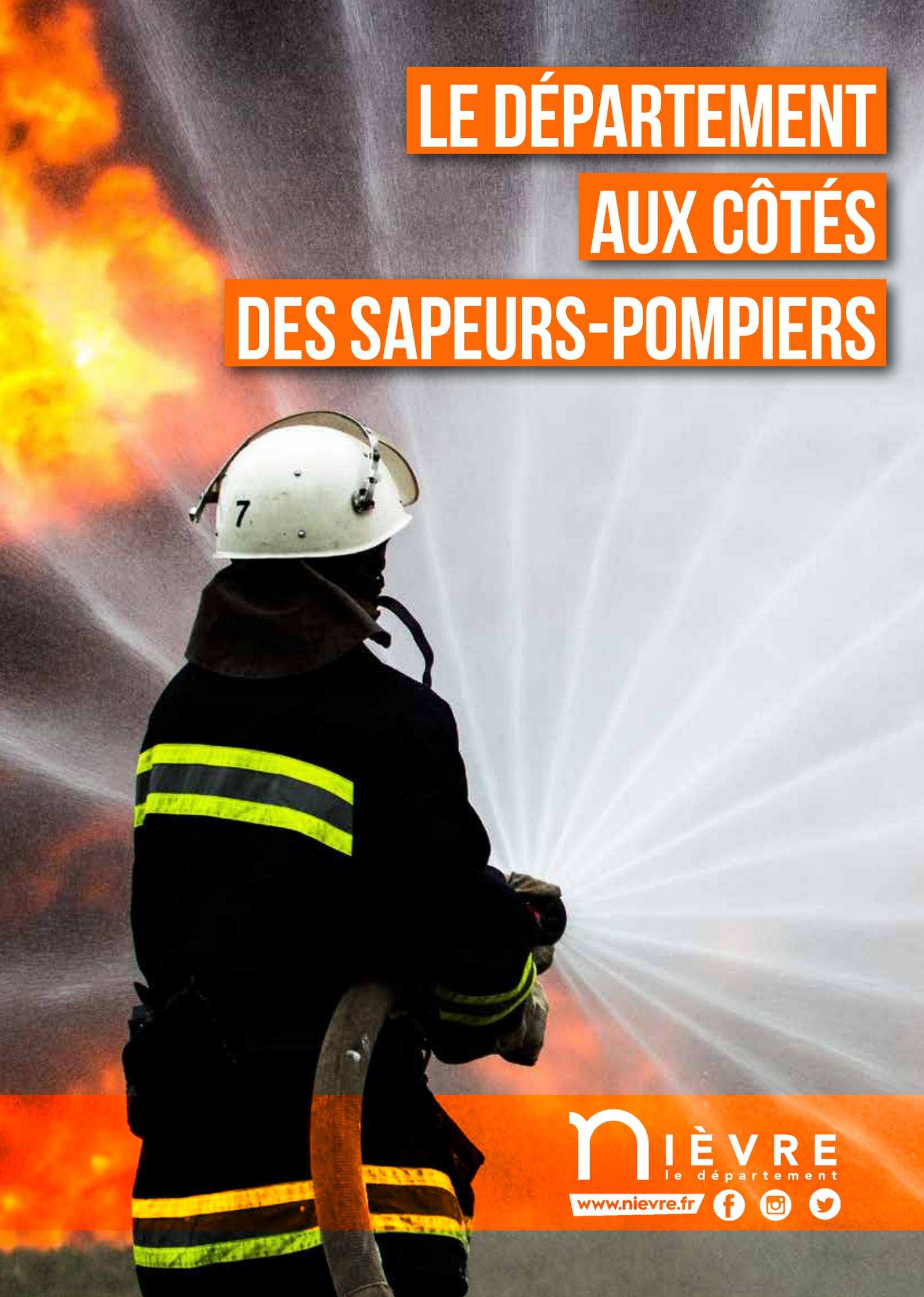
VOUS SOUHAITEZ AVOIR DES RENSEIGNEMENTS ?

Contactez Louis, notre chargé d'accueil :

09 71 00 75 95

info@nievrenumerique.fr





LE DÉPARTEMENT

AUX CÔTÉS

DES SAPEURS-POMPIERS

n IÈVRE
le département
www.nievre.fr   